

# Anael finance ws Virements ISO20022 (SEPA, Trésorerie, Commercial, International)

Version V4.6

Documentation utilisateurs

#### © Copyright 2023 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

### **Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

#### Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication Version : Anael Finance WS V4R6

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : 22 juin 2023

# Table des matières

À propos de ce manuel	7
Public concerné	7
Périmètre du document	7
Pré-requis	8
Historique du document	8
Contacter Infor	9
Chapitre 1 Généralités	11
Principe général du SEPA	11
Fichier « .xml »	13
Les virements SEPA dans Anael	14
Chapitre 2 Paramètres	15
Format des RIB	15
Pays	16
Pays SEPA	17
Moyen de paiement	18
Paiement TVA et URSSAF	23
Motifs économiques	23
Banques Détail	24
Domiciliation des Tiers	28
Chemin de sortie fichier	29
Anael.Menu.exe.config	29
Chapitre 3 Virements SEPA Classiques	31
Extraction des enregistrements	31
Modification des enregistrements	32
Constitution des règlements	33

Intégration des écritures	35
Lettrage automatique	35
Transmission bancaire	36
Format Utf8	36
Critères de sélection	36
Exemple Fichier de virements SEPA classiques	39
Exemple Fichier Virement SEPA classique ayant un tiers avec RIB au Royaume UNI	41
Chapitre 4 Virements SEPA Instantanés	43
Extraction des enregistrements	43
Modification des enregistrements	44
Constitution des règlements	45
Intégration des écritures	48
Lettrage automatique	48
Transmission bancaire	49
Format Utf8	49
Critères de sélection	49
Exemple Fichier de virement SEPA instantanés	52
Chapitre 5 Virements de trésorerie SEPA	53
Fonctionnalité	53
Extraction des enregistrements	53
Constitution des règlements	54
Transmission bancaire	55
Format Utf8	55
Critères de sélection	55
Exemple Fichier xml de virement de trésorerie SEPA	57
Extrait Fichier xml Virements de Trésorerie SEPA avec Référence Unique de Transaction	า 62
Chapitre 6 Virements internationaux SEPA	63
Fonctionnalité	63
Extraction des enregistrements	64
Constitution des règlements	64
Transmission bancaire	66
Format Utf8	66

Critères de sélection	67
Exemple Fichier xml Virements Internationaux SEPA	71
Extrait Fichier xml Virements Internationaux SEPA ayant un tiers avec RIB au Royau	me UNI72
Extrait Fichier xml Virements Internationaux SEPA avec Référence Unique de Transa	action74
Extrait Fichier Virements internationaux SEPA et gestion des Adresses Structurées	75
Chapitre 7 Virements commerciaux SEPA	77
Fonctionnalité	77
Extraction des enregistrements	78
Constitution des règlements	78
Transmission bancaire	79
Format Utf8	79
Critères de sélection	79
Exemple Fichier xml de virements commerciaux SEPA	81
Chapitre 8 BIC facultatif	93
Objet de la modification	93
Les tables de référence	93
Les Rib tiers	93
Les banques	93
Constitution des règlements	94
Opérations nationales SEPA	94
Opérations transfrontalières SEPA	94
Balises du fichier xml	95

# À propos de ce manuel

Ce manuel décrit la mise en place des moyens de paiement respectant la norme ISO 20022, soit

- Virement SEPA
- Virement international ou non éligible SEPA
- Virement de Trésorerie
- Virement Commercial

telle que décrite dans le guide du CFONB. Ce guide s'appuie sur la version pain.001.001.03 du message CustomerCreditTransferInitiation (CCT).

Ces virements sont transmis aux banques sous forme de fichier XML.

Pour différencier ces virements des anciens virements au format CFONB 160 ou 320, il existe maintenant :

- Une nouvelle caractéristique "7 = virement SEPA et CCT (xml)" permettant d'effectuer
  - Les virements éligibles SEPA
  - Les virements internationaux non éligibles SEPA
  - Les virements de trésorerie
- Un nouveau format "virement SEPA et CCT (xml)" permettant d'effectuer
  - Les virements commerciaux (avec la caractéristique 6)

### Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor Anael Finance Ws

### Périmètre du document

N/A

# Pré-requis

Les « Virements SEPA & CCT » sont verrouillés par le code Module 18 « Virements SEPA » dans la clé de licence.

# Historique du document

	•		
Versi on	Date	Auteur	Contenu
1.0	Mars 2010	Brigitte Quevedo	Création document
1.1	Nov.2010		Ajout § 'motifs économiques'
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	juillet 2013	Brigitte Quevedo	V4R5 – Tous les virements – norme pain 001 001 03 et tiers sociaux
2.2	Janvier 2014	Brigitte Quevedo	BIC facultatif au 01/02/2014 pour les virements nationaux
2.3	Oct.2015	Brigitte Quevedo	Début et fin de balises / + balises CtrlSum et Othr dans les virements internationaux
2.4	Mars 2020	Claudie ENEZ	V4R5 : Virements SEPA classiques, et virements internationaux non éligibles SEPA : balise Nm (Nom) ; alimentation du libellé long de la société, et du libellé long des tiers
2.5	05 Déc 2020	Claudie ENEZ	V4R5: Application du nouveau modèle Word Virements SEPA Classiques en pain 001.001.02 et pain 001.001.03 (BREXIT): gestion des tiers dont le RIB est associé au code pays « Royaume UNI » (GB).
2.6	13 Janv 2021	Claudie ENEZ	V4R5 : Virements internationaux SEPA, virements commerciaux SEPA, virements de trésorerie SEPA en pain 001.001.03 (BREXIT) : gestion des tiers dont le RIB est associé au code pays « Royaume UNI » (GB)
2.7	19 Août 2021	Claudie ENEZ	V4R5: Ajout de la balise « Utf8bom » dans Anael.Menu.exe.config. Transmissions bancaires: génération des fichiers SEPA en UTF8 avec BOM ou sans BOM

Versi on	Date	Auteur	Contenu
2.8	09 sept 2021	Claudie ENEZ	V4R5 : Moyen de paiement (Complément) : Type de MP « 7 – Virements SEPA » si module 18 « Virements SEPA » activé dans la clé de licence
2.9	11 mars 2022	Claudie ENEZ	V4R6 : Gestion des « Virements SEPA Instantanés » : moyens de paiement, banque détail, règlements automatiques, et transmission bancaire pour génération du fichier xml.
2.10	07 Septembre 2022	Claudie ENEZ	V4R6 : Constitution des règlements : Ajout de la zone « Référence unique (UETR) » dans FMSEPA, et de la balise « InstrInf » dans fichier xml des virements internationaux SEPA et virements de trésorerie SEPA
			<b>Transmission bancaire :</b> Affichage de la Référence Unique (UETR) dans le tableur Zoom des virements internationaux SEPA et virements de trésorerie SEPA.
2.11	11 Mars 2023	Claudie ENEZ	V4R6: Gestion des adresses structurées Banque détail (Type 7): Ajout top « Adresses structurées obligatoires »
			Constitution des règlements : contrôles Adresses structurées sur Sociétés et Tiers
			Transmissions bancaires des virements internationaux SEPA: alimentation adresses structurées sur société et tiers dans le fichier xml

## **Contacter Infor**

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <a href="https://concierge.infor.com/">https://concierge.infor.com/</a> pour créer un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail de Support Infor. Pour accéder à la documentation, cliquez sur **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de documentation.

Si vous avez des commentaires au sujet de la documentation Infor, vous pouvez envoyer un e-mail à documentation@infor.com.

# Chapitre 1 Généralités

# Principe général du SEPA

Le virement SEPA est un instrument de paiement en euro, destiné à l'exécution de transfert de fonds entre des comptes de clients - le donneur d'ordre et le bénéficiaire - ouverts dans des banques situées dans la zone SEPA.

Le virement SEPA respecte un ensemble commun de règles, de pratiques et de messages définis au niveau européen.

Le virement SEPA est transmis entre banques sous forme de message électronique. Le standard de message est totalement indépendant du protocole d'échange. Ainsi, le message défini peut être échangé avec les protocoles SWIFT (FileAct, InterAct) mais aussi avec d'autres protocoles d'échanges (Etebac 5, HTTPs, ...).

Les objectifs de la mise en place du virement SEPA sont :

- Eliminer les disparités entre les virements en euro nationaux et transfrontaliers à l'intérieur de la zone SEPA,
- Harmoniser les normes et pratiques,
- traiter de manière identique tous les virements ordinaires en euro,
- Automatiser de bout en bout l'intégralité de son traitement, en se fondant sur l'utilisation de standards ouverts,
- Fournir des services de paiement simples et compétitifs.
- Les caractéristiques du virement SEPA sont :
  - devise du paiement : l'instruction de paiement ne peut être exprimée qu'en euro.
     Néanmoins, le compte du bénéficiaire à créditer peut être tenu dans une autre devise ; dans ce cas, la banque du bénéficiaire assure la conversion.
  - identification du compte et de la banque : <u>u</u>ne identification unique et obligatoire du compte et de la banque dans la zone SEPA au moyen du couple **IBAN-BIC** : IBAN = Identifiant international de compte bancaire et BIC= Identifiant international de l'établissement bancaire.
  - **motif du paiement** : le motif du paiement fourni par le donneur d'ordre dans l'ordre de virement est transmis au bénéficiaire dans son intégralité sans modification par sa banque, dans la limite de 140 caractères
  - délai d'exécution : le délai d'exécution ne peut excéder 3 jours ouvrés à compter de la date d'acceptation de l'ordre par la banque du donneur d'ordre,

- information du bénéficiaire : au plus tard à l'expiration du délai d'exécution, et par tout moyen convenu avec son client, la banque du bénéficiaire s'engage à mettre à disposition de son client l'information que les fonds sont disponibles,
- limitation de montant : les règles applicables au virement SEPA ne prévoient aucune limite de montant,
- référence assignée par le donneur d'ordre : une référence significative pour le donneur d'ordre et qui sera transmise jusqu'au bénéficiaire.

Le virement SEPA offre les avantages suivants aux clients, qu'ils soient donneurs d'ordre ou bénéficiaires :

- La possibilité d'émettre et de recevoir facilement un virement dans la totalité de la **zone SEPA**.
- une garantie de délai d'exécution maximum, gage de prévisibilité pour toutes les parties,
- une garantie pour le bénéficiaire de recevoir un montant identique à celui demandé par le donneur d'ordre,
- une totale transparence sur les frais imputés au donneur d'ordre et au bénéficiaire par leurs banques respectives,
- l'assurance de la réception par le bénéficiaire de l'intégralité des informations relatives au motif du paiement transmises par le donneur d'ordre, dans la limite de 140 caractères.

Dans l'ensemble des pays de l'espace SEPA, les identifiants des comptes bancaires et des banques ont été harmonisés. Les numéros de compte sont désormais représentés sous la forme d'un IBAN (International Bank Account Number) et les banques sont identifiées par un code BIC (Bank Identifier Code).

Ce couple IBAN+BIC constitue les coordonnées bancaires à utiliser pour identifier de manière unique le bénéficiaire d'un virement SEPA. Le bénéficiaire se les procure auprès de sa banque. En France, ces informations figurent sur le relevé d'identité bancaire.

Cette nouvelle norme s'ajoute aux moyens de paiements de type virements déjà existants dans ANAEL WS.

Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de « l'Union Européenne » depuis le 01.01.2021. Dans les virements SEPA (Virements SEPA classiques, virements SEPA instantanés, virements SEPA internationaux, virements commerciaux SEPA et virements de trésorerie SEPA) émis à compter du 01.01.2021, certains contrôles sont désormais renforcés sur les tiers dont la banque est située au « Royaume UNI » (GB).

Gestion des adresses structurées sur les donneurs d'ordre (= Société), et sur les tiers bénéficiaires (hors zone SEPA) dans le cadres des « Virements internationaux SEPA » :

À compter de novembre 2022, pour les virements urgents, virements internationaux SEPA ou internationaux de trésorerie SEPA à destination d'un bénéficiaire situé en dehors de l'Espace Économique Européen ou émis dans une devise autre que celles des pays de l'Espace Économique Européen, l'adresse postale devient obligatoire.

Par conséquent, il faut obligatoirement renseigner l'adresse complète des bénéficiaires (le pays et la ville dans tous les cas ; la rue, l'état et le code postal lorsqu'ils existent) et des donneurs d'ordres.

En complément, la structuration de l'adresse va devenir progressivement obligatoire. Il est fortement recommandé, dès novembre 2022, de transmettre dans les ordres de virements (urgents, internationaux SEPA ou internationaux de trésorerie SEPA) une adresse structurée.

Dans les fichiers xml générés pour les virements internationaux SEPA, les adresses Sociétés et Tiers devront être structurées par des balises à partir de la version «pain.001.001.03».

### Fichier « .xml »

Génération du fichier XML : la structure du message est découpée en trois blocs :

- le niveau message (GroupHeader)
- Le niveau lot (PaymentInformation)
- Le niveau transaction (CreditTransferTransactionInformation)

### Le niveau message (GroupHeader)

Il contient des informations relatives à l'ensemble des informations véhiculées dans un seul et même message (Référence du message, date et heure de création, type de regroupement, nombre de transactions, identification de l'émetteur...)

Ce niveau est obligatoire et doit être présent une seule fois par message.

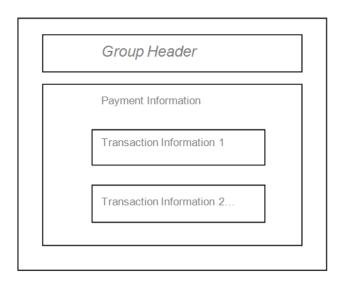
### Le niveau lot (PaymentInformation)

Il contient des éléments relatifs au débit de la transaction. Il est utilisé comme niveau de regroupement lorsque l'émetteur souhaite transmettre ses transactions dans un ou plusieurs lots. Ainsi, il contient les informations relatives à la partie débit (Date d'exécution demandée, type de remise, nature des opérations contenues dans la remise, raison sociale du donneur d'ordre, compte du donneur d'ordre...)

Ce bloc est obligatoire et peut être répétitif (confère chapitre "mode de regroupement des opérations").

#### Le niveau transaction (CreditTransferTransactionInformation)

Il contient les éléments relatifs au crédit de la transaction (Référence, montant, devise, raison sociale du bénéficiaire, compte du payé, déclaration réglementaire, motifs de paiement...) Ce bloc est obligatoire et peut être répétitif (confère chapitre "mode de regroupement des opérations").



## Les virements SEPA dans Anael

L'édition des règlements automatiques par virement SEPA est intégrée aux options du menu 'Règlements automatiques' qui permettent de faire :

- L'extraction des virements SEPA (de FMHISTORAUXI vers FMBAP)
- La modification des enregistrements si besoin
- La constitution des règlements (avec l'alimentation des règlements dans FMSEPA)

Le virement SEPA d'Anael finance est un module verrouillé par clé d'accès.

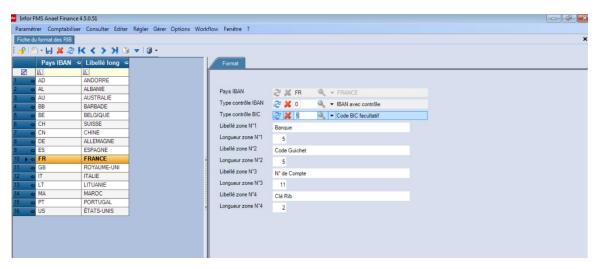
# Chapitre 2 Paramètres

### Format des RIB

#### Menu Paramétrer / Formats des RIBS

Cette table permet de paramétrer la description des RIB correspondant à chaque pays, et d'identifier le type de contrôle souhaité sur leur IBAN, et leur BIC respectif.

La table se présente comme suit :



Pays IBAN: Zone obligatoire. La valeur doit exister dans la table FIPAYSISO.

Type de contrôle IBAN : Zone obligatoire. Les différentes valeurs possibles sont les suivantes :

- 0 = IBAN avec contrôle
- 1 = IBAN sans contrôle : si l'IBAN est renseigné, il doit être valide.
- 2 = IBAN facultatif

Type de contrôle BIC : Zone obligatoire. Les différentes valeurs possibles sont les suivantes :

- 0 = BIC avec contrôle
- 1 = BIC sans contrôle : si le BIC est renseigné, il doit être valide.
- o 2 = BIC facultatif

Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de « l'Union Européenne » depuis le 01.01.2021. Sur le code GB (Royaume UNI), le « type de contrôle BIC » doit désormais être à 0 (BIC avec contrôle) à compter du 01.01.2021. En effet, dans le cadre des virements SEPA (Virements SEPA classiques, virements SEPA instantanés, virements SEPA internationaux, Virements commerciaux SEPA et virements de trésorerie SEPA), le BIC devient obligatoire sur les RIB des tiers qui sont associés au code pays GB.

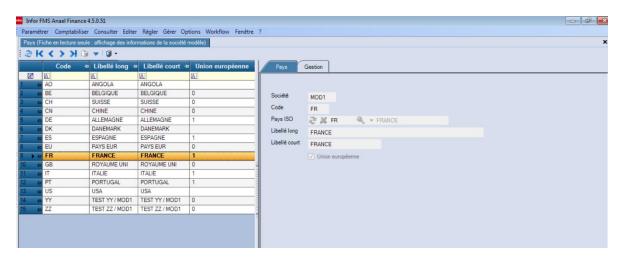
Libellé zone 1 à 4 : Par pays, renseigner le libellé correspondant à chaque zone du RIB

**Longueur zone 1 à 4** : Dès qu'un libellé est renseigné, la longueur de la zone doit être renseignée également.

# Pays

### Menu Paramétrer / Paramètres généraux / Pays

Cette table permet de paramétrer les codes pays, et d'identifier les pays qui font partie de « I »Union Européenne ». Elle se présente comme suit :



Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie « l'Union Européenne » depuis le 01.01.2021. Sur le code pays GB (Royaume UNI), la zone « Union Européenne» doit être décochée à compter du 01.01.2021 afin d'alimenter correctement les fichiers de virements SEPA au format xml (Virements SEPA classiques, virements SEPA instantanés, virements internationaux SEPA, virements commerciaux SEPA et virements de trésorerie SEPA).

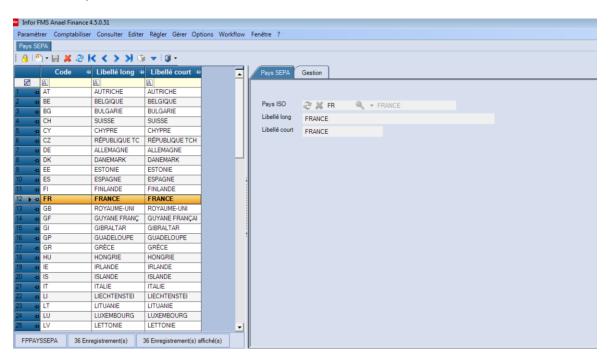
# Pays SEPA

### Menu Paramétrer / Références auxiliaires / Pays SEPA.

Cette table permet de paramétrer la liste des pays pouvant effectuer ou recevoir un virement SEPA. Cette table est livrée avec les participants actuels (FPPAYSSEPA). Elle peut être complétée par les comptables si besoin.

Le contrôle du pays est effectué sur le code pays de la domiciliation du tiers.

La table se présente comme suit :



# Moyen de paiement

### Menu Paramétrer / Références auxiliaires / Moyens de paiement.

En « maintenance des Moyens de paiement » :

- la caractéristique de paiement « 7 = Virements SEPA & CCT (xml) » permet de paramétrer des moyens de paiement de type Virement SEPA, Virements SEPA internationaux, virements SEPA de trésorerie SEPA avec une sortie fichier au format xml.
- la caractéristique de paiement « I =Virements SEPA instantanés » permet de paramétrer des moyens de paiement de type « Virement SEPA instantanés » avec une sortie fichier au format xml.

Important : La caractéristique de paiement « 7 - Virements SEPA » ou « « I – Virements SEPA Instantanés » est accessible uniquement si le code Module 18 « VIREMENTS SEPA » est activé dans la clé de licence.

Ce principe fonctionne de la même manière que les virements internationaux (caract. « 4 – virements internationaux» CFNOB) à quelques différences près.

Les virements SEPA classiques ou les virements SEPA instantanés ne sont effectués que si la devise de règlement est EUR. Les tiers doivent partie de la zone SEPA, y compris la France.

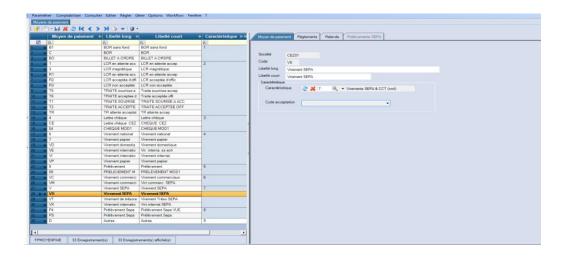
Les virements internationaux non éligibles SEPA ne sont effectués que si la devise de règlement est différente de l'EUR. Les tiers ne doivent pas faire partie de la zone SEPA

- Caractéristique
  - "6" = pour les virements commerciaux (caractéristique déjà existante)
  - "7" = pour les virements SEPA classiques, les virements de trésorerie, et les virements internationaux non éligibles SEPA. Ce type génère un fichier de sortie au format xml.
  - "I" = pour les virements SEPA instantanés. Ce type génère un fichier de sortie au format xml.
- Code acceptation :
  - Zone non accessible pour les virements
- Règlement par échéance : cette zone est grisée et non renseignée sur les moyens de paiement associés à la caractéristique « I » Virements SEPA Instantanés. Pour les moyens de paiement associés à la caractéristique « 7 », cette zone permet de définir le nombre de lots dans le fichier SEPA
  - Si elle est cochée, le virement contient autant de lots que d'échéances (dates d'exécution) sélectionnées
    - Exemple : Règlement de 2 factures d'un tiers : l'une à échéance au 10.09.2019 et l'autre au 20.09.2019 date de à vue 12.09.2019
    - Le fichier SEPA contiendra alors 2 lots, un lot avec une date d'exécution au 10.09.2019 et un autre lot en date d'exécution au 20.09.2019.
  - Si elle n'est pas cochée, le virement ne contient qu'un seul lot dont la date d'échéance est la date de à vue.
    - Exemple: En reprenant l'exemple ci-dessus, le fichier des virements SEPA contiendra alors 1 seul lot avec une date d'exécution au 12.09.19.

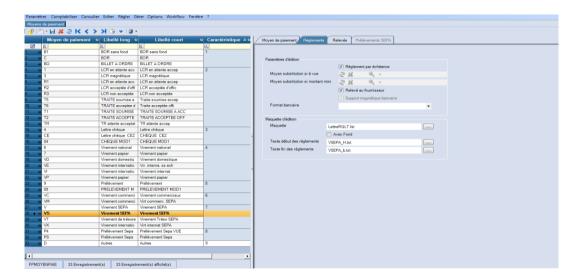
- Support magnétique bancaire : La zone « Support magnétique » est cochée et grisée en cas de virement.
- Format bancaire : Sélectionner une des valeurs :
  - > Si la caractéristique du virement est « 7 Virements SEPA et CCT xml » et,
    - si le format bancaire est à « blanc », il permet d'effectuer des Virements SEPA classiques.
    - si le format bancaire est « Virements internationaux , il permet d'effectuer des VIREMENTS INTERNATIONAUX NON ELIGIBLES SEPA
    - si le format bancaire est « Virements domestiques orientés trésorerie », il permet d'effectuer des VIREMENTS DE TRESORERIE
  - Si la caractéristique du virement est « 6 VCOM » et,
    - si le format bancaire est « Virement commercial CCT (xml) », il permet d'effectuer des VIREMENTS COMMERCIAUX au format XML.
  - > Si la caractéristique du virement est « I Virements SEPA instantanés » alors :
    - le format bancaire doit être est à « blanc ». Il permet d'effectuer des Virements SEPA Instantanés au format xml.
- Maquette: Renseigner « LettreRGLT.lst » par défaut pour les virements.
- Textes : Renseigner le texte haut et texte bas qui seront édités sur les lettres relevés adressés aux fournisseurs.

#### Exemple de paramétrage d'un moyen de paiement de type virement SEPA classique :

L'onglet « Moyen de paiement » se présente comme suit :

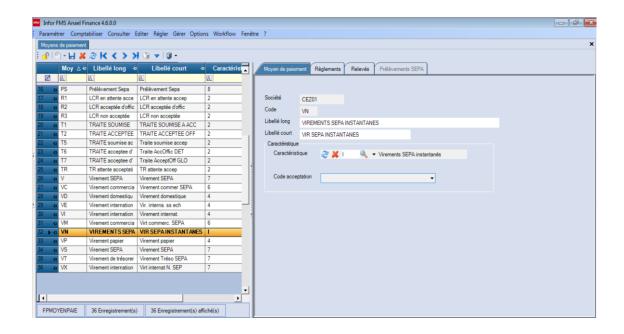




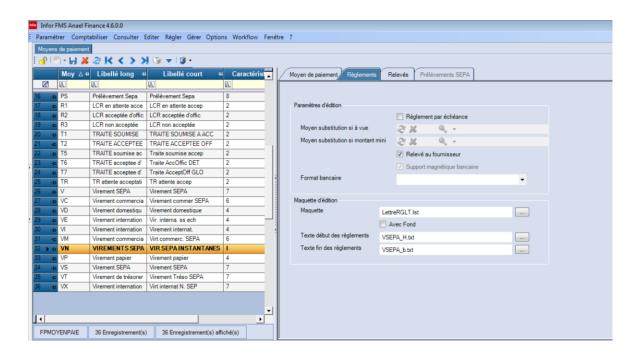


### Exemple de paramétrage d'un moyen de paiement de type virement SEPA instantané :

L'onglet « Moyen de paiement » se présente comme suit :

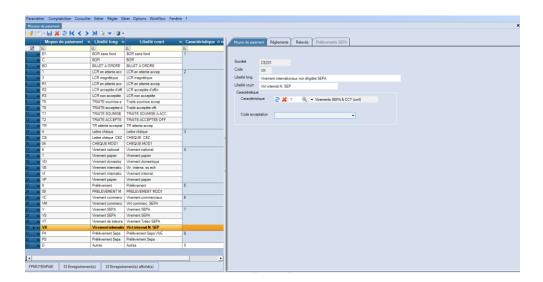


L'onglet « Règlements » se présente comme suit : le format bancaire est non renseigné

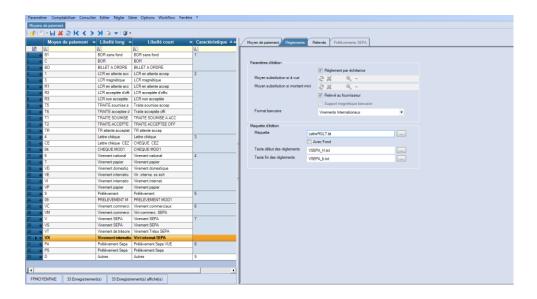


# Exemple de paramétrage d'un moyen de paiement de type « Virement international non éligible SEPA »

L'onglet « Moyen de paiement » se présente comme suit :



L'onglet « Règlements » se présente comme suit : le format bancaire est renseigné par
 « Virements internationaux »



### Paiement TVA et URSSAF

### Cette table permet de

- qualifier les tiers TVA et URSSAF
- renseigner leurs codes : imprimé, siren/siret

Ces informations seront gérées dans la constitution du libellé du virement qui doit être structuré comme suit :

- TVA: « 3310/0313/12345678901234» par exemple, soit le code imprimé sur 4c. (3310) + le mois sur 2c.(03) + année sur 2c. (13) + N° SIRET sur 14c. (12345678901234)
- URSSAF: «99S120134212345678901234» par exemple, soit
   Code imprimé sur 4c (99S1)+année sur 4 chiffres (2013) +Trimestre sur 1C (4) + N° mois dans le trimestre sur 1 c (2) + N° SIRET sur 14c( 12345678901234)

L'année et mois de déclaration seront donnés en paramètres lors de l'extraction des virements ; s'ils ne sont pas renseignés, les règlements des tiers sociaux (TVA et URSSAF) seront en anomalie.

# Motifs économiques

Les codes motifs économiques sont obligatoires dans les virements SEPA. Ils sont paramétrables dans la table FPMOTIFECO (menu Références auxiliaires/Paramètres virements/option : Motifs économiques). C'est le code motif déclaré « motif économique par défaut » que sera pris en compte quand il n'existera pas dans la domiciliation du tiers.

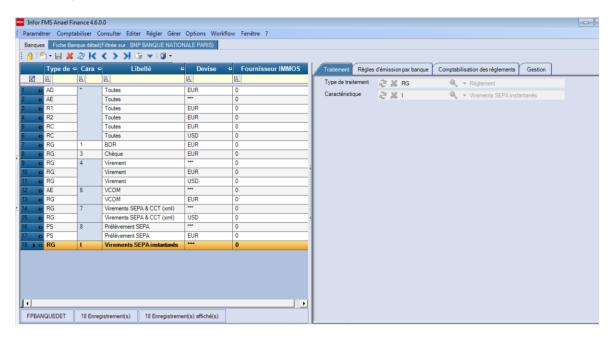


# Banques Détail

Le paramétrage des banques doit contenir les informations nécessaires à la constitution du fichier de sortie normalisé attendu par la banque :

Pour mener à bien le règlement des fournisseurs par virement, le type de traitement « RG » doit être renseigné dans le détail de la banque de la société.

Les enregistrements de type de traitement « RG » se présentent comme suit :



### Onglet « Règles d'émission par banque » :

Les différentes caractéristiques des virements SEPA sont les suivants :

- « 7 Virements SEPA et CCT xml », ou
- « 6 VCOM » , ou
- « I Virements SEPA instantanés »

Montant minimum d'un titre de paiement : renseigner cette zone si besoin.

**Montant maximum d'un titre de paiement** : Cette zone est grisée et non renseignée sur les enregistrements associés au type « I – Virements SEPA instantanés ». Pour les enregistrements associés au type « 7 », le montant maximum d'un titre de paiement peut être renseigné, sinon 9 999 999,99

**N° émetteur** : si renseigné, le n° d'émetteur est pris en compte dans les fichiers magnétiques bancaires.

**Maquette chèque de la banque** : Zone non accessible sur les règlements par virements ayant la caractéristique 6, 7 ou l.

**Type de remise** : Zone non accessible sur le type de traitement RG et les règlements par virement ayant la caractéristique 6, 7 ou l.

**Prélèvement Accéléré** : Zone non accessible sur le type de traitement RG et les règlements par virement ayant la caractéristique 6, 7 ou l.

**Indice Remise de virements internationaux** : Zone non accessible sur le type de traitement RG et les règlements par virement ayant la caractéristique 6, 7 ou l.

Caractères accentués (éèèà...): cette zone est déclarée en case à cocher. Cette zone doit être cochée pour autoriser les caractères accentués dans le virement. Elle est subordonnée aux accords passés avec la banque.

Caractères particuliers (@...): cette zone est déclarée en case à cocher. Cette zone doit être cochée pour autoriser les caractères particuliers dans le virement. Elle est subordonnée aux accords passés avec la banque.

Caractères autorisés : (A-Z) (a-z) (O-9) () / ? : . , + ' - ()

Caractères accentués : 'à', 'â', 'è', 'è', 'ê', 'ë', 'ï', 'ĭ', 'ò', 'ò', 'ò', 'ù', 'û', 'ü', 'ñ', 'ç',

'À', 'Ä', 'É', 'È', 'Ê', 'Ë', 'Î', 'Ï', 'Ô', 'Ó', 'Ò', 'Ù', 'Û', 'Ü', 'Ñ', 'Ç'

Caractères particuliers : @ & # £ \$ € [/de début et de fin dans le contenu de balise]

[ // dans le contenu de balise] ......

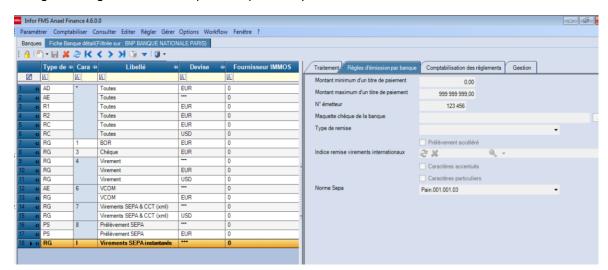
 $Ex : /\& \sim \#\{[`^@]\} \$ \pounds \in * / / \mu /$ 

Pour interdire que le contenu d'une balise commence ou se termine par / et contienne // : il faut interdire les caractères particuliers.

#### Norme SEPA:

Une de ces deux valeurs est obligatoire si le type de traitement est RG, et la caractéristique = « 7 » ou « I » :

- Pain 001.001.02: Ancienne norme permettant d'effectuer uniquement les virements SEPA classiques dans la zone euro.
- Pain 001.001.03 : Norme obligatoire pour effectuer les virements SEPA classiques, virements SEPA instantanés, virements SEPA de trésorerie, virements internationaux et virements commerciaux



L'onglet « Règles d'émission par banque » se présente comme suit :

### Onglet « Règles d'émission par banque » :

- La zone à cocher 'Ligne tréso règlement global' permet d'alimenter la zone Batchbooking dans le fichier SEPA
  - Si elle est cochée, la comptabilisation du virement sera par lot et la zone batchbooking à 'true' (comptabilisation par lot = par date d'exécution = par date d'échéance)
  - Si elle n'est pas cochée, la comptabilisation du virement sera unitaire et la zone batchbooking à 'false' (1 pièce par règlement RGT....)

**Devise :** peut être renseignée par un code devise, sinon renseigner la zone par \*\*\* pour toutes les devises.

**Journal** : journal de comptabilisation pris en compte lors de la génération des écritures de virement dans FMINTEGRATION.

**Type de pièce** : type de pièce pris en compte lors de la génération des écritures de virement dans FMINTEGRATION.

**N° de compte CG** : compte de banque (général ou auxiliarisé) pris en compte sur le mouvement de contrepartie dans les écritures de virement dans FMINTEGRATION.

**Auxiliaire et tiers**: ces deux zones sont interdites sur les moyens de paiement de caractéristique BOR, LCR ou Prélèvement. Si le compte général est auxiliarisé, les zones « auxiliaire et tiers » sont alimentées à partir des tiers lettrés.

**CG** effet par mois : Si cette zone est cochée, les deux derniers caractères du compte de contrepartie sont automatiquement écrasés par le mois de l'échéance. Exemple : le compte 403000 qui est paramétré dans les règles de comptabilisation est transformé par le compte 403003 si la date d'échéance est sur mars. Ces comptes d'effet par mois doivent être créés au préalable dans le plan

comptable. Si cette zone n'est pas cochée, alors le compte de contrepartie est pris en compte sur la ligne de trésorerie dans les règlements fournisseurs.

**Fournisseur d'immobilisation** : si cette zone est cochée, il est possible de spécifier un schéma comptable différent pour les règlements de factures fournisseurs d'immobilisation (notamment au niveau des comptes d'effets).

**Ligne tiers-Comptabilisation détaillée :** Ce paramètre concerne uniquement les lignes de tiers. Il y a 2 types de comptabilisation possibles :

- si cette zone n'est pas cochée : **Comptabilisation par titre de paiement dans le compte tiers** : génération d'une ligne tiers par titre de paiement ou bordereau émis.
- si cette zone est cochée : **Comptabilisation détaillée dans le compte tiers** : autant de lignes tiers générées que de factures réglées au fournisseur.

**Ligne tréso-type de Comptabilisation :** Ce paramètre est obligatoire pour les types de traitement 'R1' ou 'R2' (remise en banque) ou 'RC' ou 'AD'. Les valeurs possibles sont :

- 0 = comptabilisation par bordereau
- 1 = comptabilisation par échéance (autant de lignes générées que d'échéance figurant sur le bordereau)
- 2= comptabilisation détaillée (autant de lignes que d'effets figurant sur le bordereau)

### Ligne Tréso - Règlement global :

Cette zone est gérée pour les virements (code 4 ou 7) et les prélèvements (code 5) :

- si cette zone n'est pas cochée : **Comptabilisation détaillée par règlement** (une pièce = un règlement). Pour les SEPA, la comptabilisation du virement sera unitaire et la zone batchbooking à 'false' (comptabilisation par RGT = par tiers)
- si cette zone est cochée: Comptabilisation en total sur la ligne de trésorerie.
   Cumul des montants « société et devise », et génération d'une seule ligne de trésorerie avec la zone « Référence document » à blanc sur la ligne de trésorerie.
   Pour les SEPA, la comptabilisation du virement SEPA sera par lot et la zone batchbooking à 'true' (comptabilisation par lot = par date d'exécution = par date d'échéance)

**Flux** : si cette zone est renseignée, le code flux est automatiquement pré-chargé sur la ligne de trésorerie, si et uniquement si le compte de contrepartie est suivi par flux dans le plan comptable.

**Alimentation de la balise Category Purpose**: Zone non accessible sur le type de traitement RG et les règlements par virement ayant la caractéristique 6, 7 ou I. Cette zone est exploitée uniquement dans les PRELEVEMENTS SEPA (Enregistrements créés sur le type de traitement PS).

Valeur de la balise Category Purpose : Zone non accessible sur le type de traitement RG et les règlements par virement ayant la caractéristique 6, 7 ou I. Cette zone est exploitée uniquement dans les PRELEVEMENTS SEPA (Enregistrements créés sur le type de traitement PS).

**Montant maximum autorisé pour les virements SEPA instantanés**: Zone accessible sur le type de traitement RG et les règlements par virement ayant la caractéristique « I ». Cette zone permet de définir le plafond maximum autorisé dans les virements SEPA instantanés. Le contrôle est effectué sur le virement SEPA instantané de chaque tiers. Si le montant du virement tiers est supérieur au plafond défini, le virement du tiers sera déclaré en anomalie dans la « Constitution des Règlements ».

### Adresse structurée obligatoire : zone facultative.

L'affichage de cette zone est conditionné. Cette zone est accessible uniquement sur les enregistrements dont la caractéristique est = « 7 » « Virements SEPA et CCT (xml) » dans la banque détail. Cette zone est liée au contrat bilatéral avec la banque de la société.

- Si cette zone est cochée, le paramétrage des « adresses structurées » devient obligatoire sur la société émettrice, et sur les tiers fournisseurs réglés par « **Virements internationaux SEPA** » uniquement. (CF documentation utilisateurs « Adresses Structurées\_1.0\_V4R5 »).
  - Les adresses structurées des sociétés, des établissements et des tiers proviennent de la table FPADRSTRUCT (Type S pour les sociétés, type E pour les établissements, type T pour les tiers). La transmission bancaires des « Virements internationaux SEPA » alimente alors les adresses structurées de la société, et des tiers bénéficiaires (hors zone SEPA) dans le fichier xml des « virements internationaux SEPA ».
- Si cette zone n'est pas cochée, la transmission bancaire des **virements internationaux SEPA** alimente l'adresse non structurée sur la société émettrice, et sur les tiers bénéficiaires (hors zone SEPA) dans le fichier xml des « **virements internationaux SEPA** ».

### **Domiciliation des Tiers**

Pour effectuer les virements SEPA &CCT (ISO20022), le code pays IBAN doit être renseigné dans la domiciliation des tiers (RIB tiers). Il permet de déduire la zone de règlement.

- Si le pays appartient à la zone SEPA, alors l'IBAN complet et le BIC deviennent obligatoires
- Si le pays n'appartient pas à la zone SEPA, seul le BIC est obligatoire
- La validité de l'IBAN et du BIC est contrôlée lors de la constitution des virements. Paramétrer le contrôle IBAN et BIC dans l'option 'Format des RIB' afin de renseigner correctement les domiciliations et d'éviter un rejet plus tard.

S'assurer que les informations suivantes figurent bien dans les tiers à régler par virement SEPA (pays de la zone SEPA) :

L'IBAN

- Le BIC: Le BIC devient optionnel dans les virements SEPA nationaux à partir du 1/02/2014 et optionnel dans les virements SEPA transfrontaliers à partir du 1/02/2016. Le BIC peut être rendu facultatif par le paramétrage des formats bancaires.
  - A compter du 01.01.2020, le Royaume UNI quitte « l'Union Européenne » dans le cadre du BREXIT: le BIC devient alors obligatoire sur les tiers dont la banque est située au Royaume UNI. Dans ce cadre-là, le « type de contrôle BIC » doit être renseigné avec 0 = « BIC avec contrôle » sur le code pays GB en maintenance du « Format des RIB ».
- Le motif économique propre au tiers. S'il n'est pas renseigné, c'est le motif économique par défaut qui sera déclaré lors des virements SEPA pour ce tiers
- Frais: 13 Bénéficiaire, 14 Emetteur et Bénéficiaire, 15 Emetteur. Cette valeur est obligatoire dans les virements internationaux

## Chemin de sortie fichier

Un nouveau code chemin « SEP » est livré et permet de définir le répertoire de stockage du fichier de sortie.

# Anael.Menu.exe.config

Le fichier Anael.Menu.Exe.config comporte une balise « Utf8bom » qui permet de paramétrer le type de format UTF8 avec BOM ou sans BOM souhaité lors de la génération du fichier de sortie de tous les virements SEPA (Virements SEPA classiques, virements internationaux SEPA, virements de trésorerie SEPA, et virements commerciaux SEPA).

Les valeurs possibles de la balise « Utf8bom » sont les suivantes :

- « true » : le fichier de sortie SEPA est généré au format UTF8 avec BOM
- « false » : le fichier de sortie SEPA est généré au format UTF8 sans BOM

La valeur « true » est livrée par défaut en standard. Certaines banques n'acceptant pas les fichiers de PRELEVEMENTS SEPA au format UTF8 avec BOM, il est possible de déroger ce paramètre en le modifiant à « false ».

**Important :** la valeur de la balise « Utf8bom » s'applique à tous les fichiers SEPA générés dans les transmissions bancaires d'ANAEL FINANCE WS V4R5. (Les fichiers de Prélèvements SEPA, et tous les fichiers de virements de type SEPA)

### La balise « Utf8bom » se présente comme suit dans le fichier Anael.Menu.exe.config :

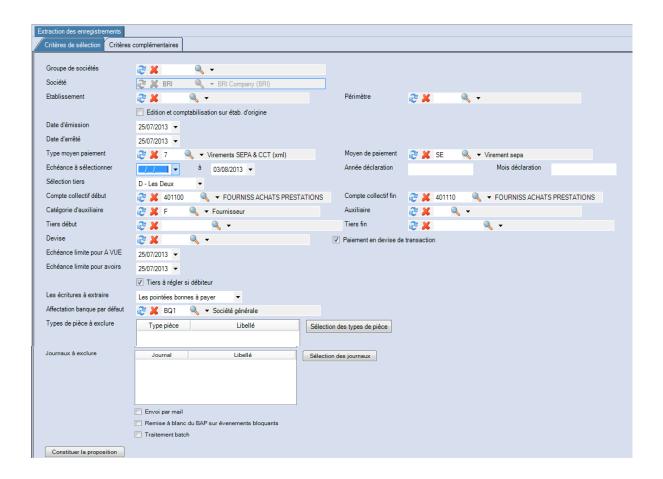
# Chapitre 3 Virements SEPA Classiques

## Extraction des enregistrements

Menu Régler / Règlements tiers / Règlements automatiques / Extraction des enregistrements

Les moyens de paiement ayant la caractéristique « 7 » permettent d'effectuer des « **virements SEPA classiques** » en devise **EUR** dans les pays de la zone SEPA.

Les critères de sélection se présentent comme suit :

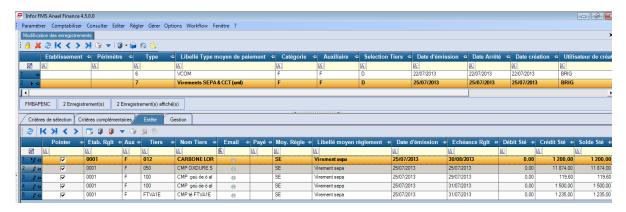


- Type moyen de paiement : sélectionner le type « 7 »
- Moyen de paiement : Si blanc = tous. Sinon, il est possible de sélectionner un seul moyen de paiement afin d'affiner l'extraction des enregistrements.
- Année et mois de déclaration : A renseigner pour les tiers URSSAF et TVA. La période de déclaration figurant dans le libellé du règlement sera déduite de ces informations
- Devise : La devise de règlement doit obligatoirement être 'EUR', les autres devises ne sont pas extraites.
  - Si le paiement est en monnaie société, la devise de la société doit être EUR
  - Si le paiement est en devise de transaction, seuls les enregistrements en devise de transaction EUR sont extraits
- Gestion classique de tous les autres paramètres

En cliquant sur le bouton « constituer la proposition », les enregistrements en EUR répondant à la sélection seront extraits et modifiables par l'option suivante.

# Modification des enregistrements

Menu Régler / Règlements tiers / Règlements automatiques / Modification des enregistrements



Gestion classique de la modification des enregistrements

- Verrouiller la demande
- Double clic sur une ligne pour accéder au détail des lignes à régler
- Les zones modifiables sont : Le Bon à payer
  - Le tiers payeur
  - Le moyen de règlement

L'échéance du règlement Le code RIB

La banque de règlement

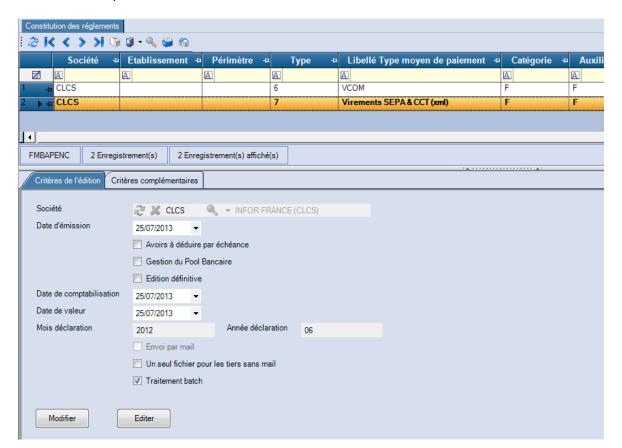
L'escompte, règlement partiel,.....

• Enregistrer les modifications et revenir au tableur d'origine

# Constitution des règlements

Menu Régler / Règlements tiers / Règlements automatiques / Constitution des règlements

Les critères se présentent comme suit :



Gestion classique de la constitution

- Sélection de la demande à traiter
- L'édition provisoire donne les états de contrôle
- L'édition définitive

- génère les états de contrôle et les relevés aux tiers
- Marque les écritures extraites dans les zones TAFFEC2 et TAFFEC3 avec le n° du règlement (RGTXXXXX)
- Alimente les écritures de règlement dans la table des écritures à intégrer en vue de leur intégration puis du lettrage des tiers
- Alimente les règlements dans la table FMSEPA en vue de la transmission bancaire

### Les contrôles liés au virement SEPA classiques sont les suivants :

- le code pays doit être référencé dans la table FPPAYSSEPA (liste des pays qui sont dans l'espace économique européen)
- Le Code pays et la clé IBAN de la banque (de la société) doivent être renseignés et valides.
- Le code BIC de la banque doit être renseigné et valide. Les cinquième et sixième lettres du code BIC de la banque correspondent au pays du donneur d'ordre,
- L'IBAN du tiers doit exister et être valide.
- Le code BIC du tiers doit être renseigné et valide. Les cinquième et sixième lettres du code BIC du tiers correspondent au pays du bénéficiaire
- Le motif économique doit être alimenté dans la domiciliation du tiers, c'est plus précis que le motif économique par défaut
- Contrôle des caractères autorisés
  - Les caractères autorisés sont: a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z O 1 2 3 4 5 6 7 8 9/ - ? : ()., ' + Espace
  - Si l'accord bilatéral le prévoit les caractères accentués (éèêâ...) ou les caractères particuliers (@) peuvent être autorisés.
    - Ces contrôles sont faits sur le nom de la société, le nom réduit de la société, le nom du tiers.

Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de l'Union Européenne depuis le 01.01.2021. Dans les **virements SEPA classiques** dont **la date d'émission est >= 01.01.2021**, la constitution des règlements contrôle désormais les points suivants :

- Le Royaume UNI (Pays GB) étant exclu de l'Union Européenne à compter du 01.01.2021, dans la table des pays, le code « GB » doit être déclaré en dehors de l'Union Européenne. La zone « Union européenne » doit donc être décochée sur GB dans la table des pays. Si non, la constitution des règlements génère un message bloquant : « Le code pays GB doit avoir la zone « Union Européenne » décochée dans la table des Pays ».
- Le BIC du tiers fournisseur est désormais obligatoire si la banque du tiers est située au Royaume UNI (GB). Ce contrôle est effectué via le code pays IBAN « GB » associé au RIB du tiers. Si le BIC n'est pas renseigné sur la banque du tiers, la constitution des règlements génère un message bloquant : « Le BIC de la banque du fournisseur située au Royaume UNI est obligatoire ».

- Dans la table des « formats des RIB », le type de contrôle BIC sur le code pays GB doit être paramétré avec 0 = « BIC avec contrôle ». Sinon, la constitution des règlements génère un message bloquant « Le type de contrôle du BIC doit être à 0 sur le format du RIB associé au pays « GB ».

# Intégration des écritures

### Menu Comptabiliser / Intégration des écritures.

Lorsque la constitution des règlements est lancée en définitif, le traitement génère les écritures de règlements dans le fichier d'intégration des écritures. Le journal de comptabilisation ainsi que les paramètres de comptabilisation sont recherchés dans le détail de la banque.

En intégration des écritures, lancer le traitement en provisoire afin de générer une liste de contrôle des écritures de règlements à intégrer. Les éventuelles anomalies de paramétrage sont mises en évidence. Si la liste de contrôle ne présente aucune anomalie, lancer l'intégration des écritures en traitement définitif afin d'alimenter le brouillard.

La validation du brouillard doit ensuite déverser les écritures de règlements dans les historiques comptables d'ANAEL FINANCE.

## Lettrage automatique

### Menu Gérer / Lettrage / Lettrage automatique

Après que la validation du brouillard a déversé les écritures de règlements dans les historiques comptable, le lettrage automatique doit être lancé sur les tiers sur la référence « Affectation2 ».

En effet, tous les mouvements de chaque paquet de lettrage sont marqués par la mention « RGTxxxx » dans la zone « Affectation2.

Le lettrage automatique sur les tiers permet ainsi de lettrer/solder automatiquement tous les paquets de lettrages équilibrés.

### Transmission bancaire

Menu Régler / Transmission bancaire.

### Format Utf8

Les fichiers de virements SEPA sont générés en format UTF8 avec BOM par défaut. Avant de lancer la génération des fichiers de transmission bancaire sur les virements SEPA, il est conseillé de vérifier le paramétrage de la balise « Utf8bom » dans Anael.menu.exe.config.

En effet, la transmission bancaire des fichiers de virements SEPA tient compte de la valeur de la balise « Utf8bom » décrite dans le fichier « Anael.Menu.exe.config » (présent dans le répertoire BIN). Le fichier de sortie des virements SEPA classiques est généré au format UTF8 :

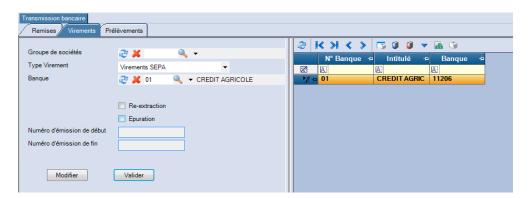
- Avec BOM si la balise « Utf8bom » = « true » dans Anael.menu.exe.config.
- Sans BOM si la balise « Utf8bom » = « false » dans Anael.menu.exe.config.

### Critères de sélection

Pour générer le fichier xml des virements SEPA classiques, sélectionner l'onglet « Virements » puis le type de virement « Virements SEPA ».

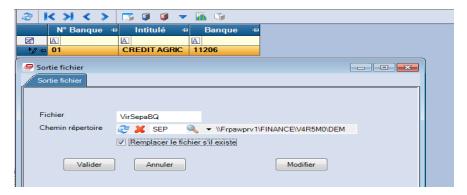


Sélectionner ensuite la banque + VALIDER



Le traitement charge les enregistrements de virements SEPA classiques dans le tableur de droite.

- Bouton « zoom » pour accéder au détail (si plusieurs virements en attente de transmission)
- Bouton « Sortie fichier » pour générer le fichier attendu par la banque.
- Indiquer le nom du fichier de sortie ainsi que le chemin répertoire permettant de mémoriser le fichier de sortie au format xml dans le répertoire associé. Le remplacement d'un fichier existant est possible aussi.



Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de l'Union Européenne depuis le 01.01.2021.

Dans les virements SEPA classiques dont la date d'émission est >= 01.01.2021, les transmissions bancaires alimentent désormais l'adresse de la société émettrice (débiteur) (Balise PstlAdr au niveau du lot) dans le fichier xml dès lors qu'un des tiers fournisseurs a une banque située au Royaume UNI (Code pays = GB).

Ce contrôle est effectué à partir du code pays IBAN = GB associé au RIB du tiers. L'adresse de la société émettrice est extraite de la fiche société, puis alimentée dans un « format d'adresse non structuré ».

Si le fichier xml est généré en norme pain 001.001.02, voici la structure de l'adresse la société émettrice :

Si le fichier xml est généré en norme pain 001.001.03, voici la structure de l'adresse la société émettrice :

<AdrLine> Ligne Adresse 2</AdrLine> (70 caract maxi) </PstlAdr>

Liste de contrôle générée lors de la transmission bancaire des virements SEPA. Le numéro d'émission permet la réextraction du virement si besoin.

ınf	□ R" IFOR FRANCE (CLCS)		E DES VIR							
		N° EMIS	SION:	347		В	RIG	16:12:1	3 25/07/2013	
Code	Domiciliation Banque	Libellé de la banque	9		Date Remise	N° Emet	Nbre Vir.	DEV	Montant	
01	FR 76 11206000890403946300008	CREDIT AGRICOLE			25/07/2013	154	1	EUR		11 874,00
		Place du foirail			25/07/2013	155	1	EUR		119,60
		87000 Limoges			25/07/2013	156	2	EUR		2 735,00
				TOTA	LBANQUE		4			14 728,60

# Exemple Fichier de virements SEPA classiques

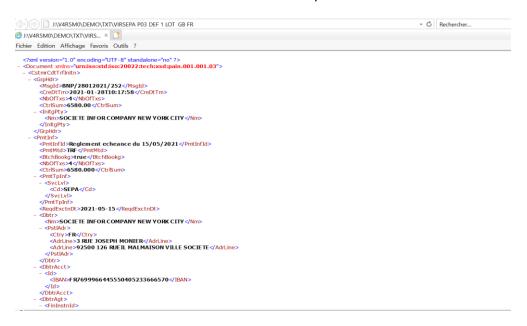
Exemple: Fichier xml « V4R5 VIR SEPA CLASSIQUES - CEZ01 » généré à la norme « Pain 001.001.03 ».

- Entête (GrpHdr)
- Lots (PmtInf)
- Transactions (NbOfTxs)

# Exemple Fichier Virement SEPA classique ayant un tiers avec RIB au Royaume UNI

Ce fichier xml est généré en norme « Pain 001.001.03 ».

L'adresse de la société émettrice se présente comme suit :



Le BIC devient obligatoire sur les tiers dont la banque est située au Royaume UNI :

```
| Rechercher...
| Rechercher..
```

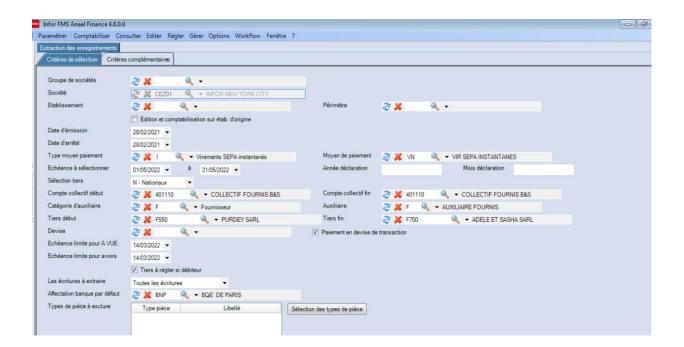
# Chapitre 4 Virements SEPA Instantanés

### Extraction des enregistrements

#### Menu Régler / Règlements tiers / Règlements automatiques / Extraction des enregistrements

Les moyens de paiement ayant la caractéristique « I » permettent d'effectuer des « virements SEPA instantanés » en devise EUR dans les pays de la zone SEPA.

Les critères de sélection se présentent comme suit :



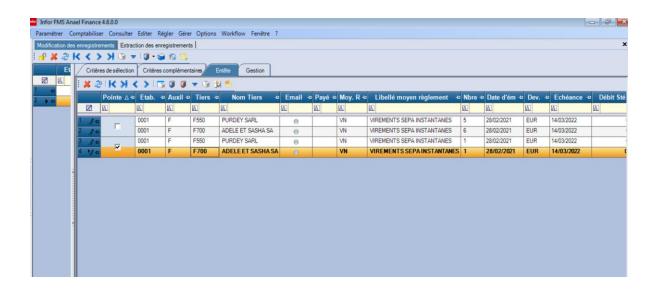
- Type moyen de paiement : sélectionner le type « I »
- Moyen de paiement : Si blanc = tous. Sinon, il est possible de sélectionner un seul moyen de paiement afin d'affiner l'extraction des enregistrements.
- Année et mois de déclaration : A renseigner pour les tiers URSSAF et TVA. La période de déclaration figurant dans le libellé du règlement sera déduite de ces informations

- Devise : La devise de règlement doit obligatoirement être 'EUR', les autres devises ne sont pas extraites.
  - Si le paiement est en monnaie société, la devise de la société doit être EUR
  - Si le paiement est en devise de transaction, seuls les enregistrements en devise de transaction EUR sont extraits
- Dans le cadre des virements SEPA instantanés, le règlement à échéance n'est pas exploité. En effet, les dates d'échéance des factures sont automatiquement écrasées par la date du jour.
- Gestion classique de tous les autres paramètres

En cliquant sur le bouton « constituer la proposition », les enregistrements en EUR répondant à la sélection seront extraits et modifiables par l'option suivante.

# Modification des enregistrements

Menu Régler / Règlements tiers / Règlements automatiques / Modification des enregistrements



Gestion classique de la modification des enregistrements

- Verrouiller la demande
- Double clic sur une ligne pour accéder au détail des lignes à régler
- Les zones modifiables sont : Le Bon à payer

  - Le tiers payeur
  - Le moyen de règlement

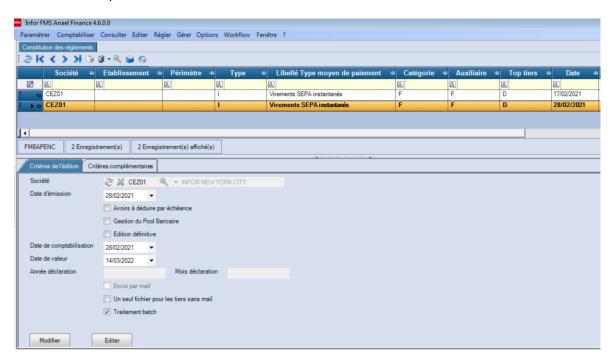
L'échéance du règlement Le code RIB La banque de règlement L'escompte, règlement partiel,.....

• Enregistrer les modifications et revenir au tableur d'origine

### Constitution des règlements

Menu Régler / Règlements tiers / Règlements automatiques / Constitution des règlements

Les critères se présentent comme suit :



Gestion classique de la constitution des règlements

- Sélection de la demande à traiter
- L'édition provisoire génère les états de contrôle. La constitution des règlements contrôle chaque virement tiers par rapport au plafond maximum autorisé pour les « Virements SEPA Instantanés ». Rappelons que ce plafond est défini dans la banque détail – Type de traitement RG – Caractéristique « I » - Onglet « Comptabilisation des règlements » - Zone « Montant max autorisé pour les Virements SEPA instantanés ».
- L'édition définitive

- Génère les états de contrôle et les relevés aux tiers
- Marque les écritures extraites dans les zones TAFFEC2 et TAFFEC3 avec le n° du règlement (RGTXXXXX)
- Alimente les écritures de règlement dans la table des écritures à intégrer en vue de leur intégration puis du lettrage des tiers
- Alimente les règlements dans la table FMSEPA en vue de la transmission bancaire

#### Les contrôles liés aux « Virement SEPA instantanés » sont les suivants :

- le code pays doit être référencé dans la table FPPAYSSEPA (liste des pays qui sont dans l'espace économique européen)
- Le Code pays et la clé IBAN de la banque (de la société) doivent être renseignés et valides.
- Le code BIC de la banque doit être renseigné et valide. Les cinquième et sixième lettres du code BIC de la banque correspondent au pays du donneur d'ordre,
- L'IBAN du tiers doit exister et être valide.
- Le code BIC du tiers doit être renseigné et valide. Les cinquième et sixième lettres du code BIC du tiers correspondent au pays du bénéficiaire
- Le motif économique doit être alimenté dans la domiciliation du tiers, c'est plus précis que le motif économique par défaut
- Contrôle des caractères autorisés
  - Les caractères autorisés sont : a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z O 1 2 3 4 5 6 7 8 9/ - ? : () . , ' + Espace
  - Si l'accord bilatéral le prévoit les caractères accentués (éèêâ...) ou les caractères particuliers (@) peuvent être autorisés.
    - Ces contrôles sont faits sur le nom de la société, le nom réduit de la société, le nom du tiers.

Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de l'Union Européenne depuis le 01.01.2021. Dans les **virements SEPA instantanés** dont **la date d'émission est >= 01.01.2021**, la constitution des règlements contrôle désormais les points suivants :

- Le Royaume UNI (Pays GB) étant exclu de l'Union Européenne à compter du 01.01.2021, dans la table des pays, le code « GB » doit être déclaré en dehors de l'Union Européenne. La zone « Union européenne » doit donc être décochée sur GB dans la table des pays. Si non, la constitution des règlements génère un message bloquant : « Le code pays GB doit avoir la zone « Union Européenne » décochée dans la table des Pays ».
- Le BIC du tiers fournisseur est désormais obligatoire si la banque du tiers est située au Royaume UNI (GB). Ce contrôle est effectué via le code pays IBAN « GB » associé au RIB du tiers. Si le BIC n'est pas renseigné sur la banque du tiers, la constitution des règlements génère un message bloquant : « Le BIC de la banque du fournisseur située au Royaume UNI est obligatoire ».
- Dans la table des « formats des RIB », le type de contrôle BIC sur le code pays GB doit être paramétré avec 0 = « BIC avec contrôle ». Sinon, la constitution des règlements génère un

message bloquant « Le type de contrôle du BIC doit être à 0 sur le format du RIB associé au pays « GB ».

La liste des règlements fournisseurs par Virements SEPA Instantanés se présente comme suit :

									TOTAL TIERS 1800, TOTAL BANQUE EUR 8800.			
			1							-		
VD430	20/02/2021	1-1/03/2022	ACIAI MARCIANDISES	401110		0000	Lok		1 000,00	Total Règiem	nent Au 14/03/2022	1 800.0
VB430	26/02/2021		ACHAT MARCHANDISES	401110	Joniple	0008	EUR		1 800.00	Debit	1 800.00	
Réf.Document	Date	Echéance	Motif économique : 100  Libellé	1 (	Compte	Etab.	Dev	1		Débit	Crédit	Règlement
60 RUE DE PORN 44000 NANTES		_	CREDIT MUTUEL  11206 00089 04039463000 08 IBAN FR 76 IMPUTATION FRAIS 1	4								
F700(F) ADELE E	CACIIA CADI		Dom. Bancaire							TOTAL TIERS		7000,0
										Total Règlement Au 14/03/2022 7		
FL300	10/05/2020	14/03/2022	MODULE DE BASE	401110		8000	EUR		7 000,00		7 000,00	
Réf.Document	Date	Echéance	Libellé		Compte	Etab.	Dev			Débit	Crédit	Règlement
IBAN FR 76 IMPUTATION FRAIS 15 BIC AGRIFRPP Motif économique : 100												
F550(F) PURDEY 120 BD DE LA PL 75016 FRANCE		I	Dom. Bancaire CREDIT AGRICOLE 25000 66000 33115555669 29									
			172, bot 75011 F	ulevard VO PARIS	LIAIRE							
Date d'arrêté	28/02/2021				ALE PARIS					Devise : EU	IR	
	28/02/2021				9410 55566 20	0300400	55 96					
Etab. Payeur	0001 PARIS	Siège CEZ0		LIALWILI	VI . VIV VIIXLIV	LIVIOO	LIAMOIA	INTANES				
	CITY		MOYEN DE	PAIEMEN	NT : VN VIREM	ENTS S	EPA INSTA	NTANES				
	CEZ01 INFOR	NEW YOR	K LIS	TE DES RE	GLEMENTS F	OURNIS	SSEURS PA	IR.	Le 14/03/2022			

La liste des règlements par **Virements SEPA Instantanés** qui présentent des anomalies se présente comme suit : dans notre cas, le montant du virement instantané est supérieur au plafond maximum autorisé (dans le détail de la banque).

	CEZ01 INFOR	NEW YOR	K LIS	TE DES RI	GLEMENTS F	OURNIS	SEURS PA	AR.	Le 15/03/202	22	
			MOYEN DE	PAIEME	NT: VN VIREM	ENTS S	EPA INSTA	NTANES			
Etab. Payeur	0001 PARIS	Siège CEZO	1								
			** NON EFFECTUÉS **	Montar	t hors limit	e mini/	/maxi po	ur ce virement SEI	PA instantané!		
	Moyen de paiement : VN / Banque : BNP / Plafond min : 0 / Plafond max : 13000,000										
Date d'émission	17/02/2021		Banque BNP N° DE C	OMPTE 2	9410 55566 20	0300400	55 96				Etat provisoire
Date d'arrêté	17/02/2021		BANQU	E NATION	ALE PARIS				Devise : El	JR	
			172, box	levard VO	LTAIRE						
			75011 F	ARIS							
F550(F) PURDEY SARL   Dom. Bancaire   CREDIT AGRICOLE   25000 6000 33115555689 29   IBAN FR 76 IMPUTATION FRAIS 15											
			BIC AGRIFRPP Motif économique : 100								
Réf.Document	Date	Echéance	Libellé	(	Compte	Etab.	Dev		Débit	Crédit	Règlement
VN200M	12/01/2021	11/03/2022	ACHAT MODULE TIERS	401110		8000	EUR	12 500,00		12 500,00	
VN230	22/01/2021	11/03/2022	ACHAT MODULE DE BASE	401110		8000	EUR	7 000,00		7 000,00	
									Total Règlen	nent Au 11/03/2022	19 500,00
									TOTAL TIERS		19500,00
F700(F) ADELE ET SASHA SARL   Dom. Bancaire   CREDIT MUTUEL   11206 00089 04039463000 08   IBAN FR 76 IMPUTATION FRAIS 14   BIC MUTUFRP123   Moff économique : 100   Moff éc			4								
Réf.Document	Date	Echéance	Libellé	(	Compte	Etab.	Dev		Débit	Crédit	Règlement
VN710	12/01/2021		ACHAT MODULE DE BASE	401110		8000	EUR	15 700,00		15 700,00	
VB400	15/02/2021	11/03/2022	ACHAT MODULE IMPORT	401110		8000	EUR	12 500,00		12 500,00	
										nent Au 11/03/2022	28 200,00
									TOTAL TIERS		28200,00
									TOTAL BANQUE E	UR	47700,00

La liste des règlements fournisseurs par Virements SEPA Instantanés se présente comme suit

RÉCAPITULATIF DES RÈGLEMENTS							
Société	INFOR NEW YORK CITY						
Etablissement payeur 0001 PARIS Siège CEZ01							
Banque BNP BQE DE PA	ARIS						
VN V	IR SEPA INSTANTANES						
		EUR	8800.00				

# Intégration des écritures

#### Menu Comptabiliser / Intégration des écritures.

Lorsque la constitution des règlements est lancée en définitif, le traitement génère les écritures de règlements dans le fichier d'intégration des écritures. Le journal de comptabilisation ainsi que les paramètres de comptabilisation sont recherchés dans le détail de la banque.

En intégration des écritures, lancer le traitement en provisoire afin de générer une liste de contrôle des écritures de règlements à intégrer. Les éventuelles anomalies de paramétrage sont mises en évidence. Si la liste de contrôle ne présente aucune anomalie, lancer l'intégration des écritures en traitement définitif afin d'alimenter le brouillard.

La validation du brouillard doit ensuite déverser les écritures de règlements dans les historiques comptables d'ANAEL FINANCE.

# Lettrage automatique

#### Menu Gérer / Lettrage / Lettrage automatique

Après que la validation du brouillard a déversé les écritures de règlements dans les historiques comptable, le lettrage automatique doit être lancé sur les tiers sur la référence « Affectation2 ».

En effet, tous les mouvements de chaque paquet de lettrage sont marqués par la mention « RGTxxxx » dans la zone « Affectation2.

Le lettrage automatique sur les tiers permet ainsi de lettrer/solder automatiquement tous les paquets de lettrages équilibrés.

### Transmission bancaire

Menu Régler / Transmission bancaire.

### Format Utf8

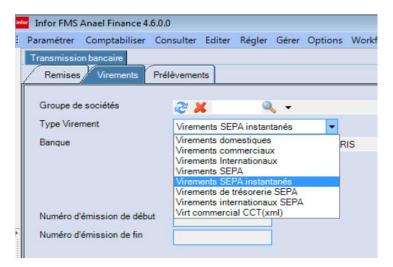
Les fichiers de **virements SEPA instantanés** sont générés en format UTF8 avec BOM par défaut. Avant de lancer la génération des fichiers de transmission bancaire sur **les virements SEPA instantanés**, il est conseillé de vérifier le paramétrage de la balise « Utf8bom » dans Anael.menu.exe.config.

En effet, la transmission bancaire des fichiers de **virements SEPA instantanés** tient compte de la valeur de la balise « Utf8bom » décrite dans le fichier « Anael.Menu.exe.config » (présent dans le répertoire BIN). Le fichier de sortie des virements SEPA instantanés est généré au format UTF8 :

- Avec BOM si la balise « Utf8bom » = « true » dans Anael.menu.exe.config.
- Sans BOM si la balise « Utf8bom » = « false » dans Anael.menu.exe.config.

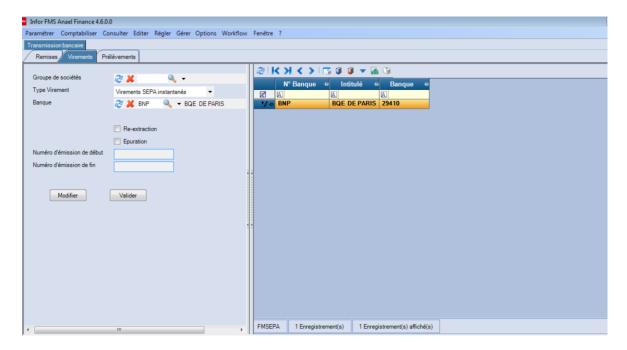
### Critères de sélection

Pour générer le fichier xml des **virements SEPA instantanés**, sélectionner l'onglet « Virements » puis le type de virement « **Virements SEPA instantanés** ».

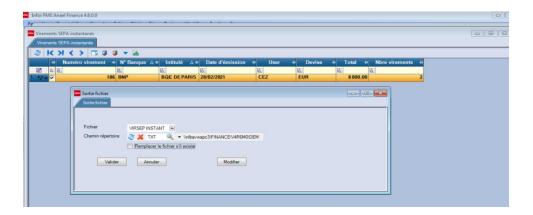


Sélectionner ensuite la banque + VALIDER

Le traitement charge les enregistrements de **virements SEPA instantanés** dans le tableur de droite.



- Bouton « zoom » pour accéder au détail (si plusieurs virements en attente de transmission)
- Bouton « Sortie fichier » pour générer le fichier attendu par la banque.
- Indiquer le nom du fichier de sortie ainsi que le chemin répertoire permettant de mémoriser le fichier de sortie au format xml dans le répertoire associé. Le remplacement d'un fichier existant est possible aussi.



Dans les Virements SEPA instantanés, la balise LclInstrm est alimentée par la valeur « INST » (au niveau du Lot – Index 2.11).

Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de l'Union Européenne depuis le 01.01.2021.

Dans les virements SEPA instantanés dont la date d'émission est >= 01.01.2021, les transmissions bancaires alimentent désormais l'adresse de la société émettrice (débiteur) (Balise PstlAdr au niveau du lot) dans le fichier xml dès lors qu'un des tiers fournisseurs a une banque située au Royaume UNI (Code pays = GB).

Ce contrôle est effectué à partir du code pays IBAN = GB associé au RIB du tiers. L'adresse de la société émettrice est extraite de la fiche société, puis alimentée dans **un** « **format d'adresse non structuré** ». Le fichier xml des virements SEPA instantanés étant généré en norme pain 001.001.03, voici la structure de l'adresse la société émettrice :

Liste de contrôle générée lors de la transmission bancaire des **virements SEPA instantanés**. Le numéro d'émission permet la réextraction du virement si besoin.

infor CEZ01 INF	FOR NY CITY	Sortie N° EMIS	des virements S	epa instantan		ĒΖ	11:59:26	14/03/2022	
Code	Domiciliation Banque	Libellé de la banque		Date Remise	N* Emet	Nbre VIr.	DEV	Montant	
BNP	29410 76	BQE DE PARIS		28/02/2021	186	2	EUR		8 800,00
1		172, boulevard VOLT	'AIRE Batiment A		186				
		75011 PARIS			186				
			TOTA	L BANQUE		2			8 800,00

### Exemple Fichier de virement SEPA instantanés

Exemple: fichier xml des Virements SEPA Instantanés généré à la norme « Pain 001.001.03 ».

- Entête (GrpHdr)
- Lots (PmtInf)
- Transactions (NbOfTxs)

```
<IBAN>FR7629410555662003004005596</IBAN>
         </DbtrAcct>
 </p

«CRETITY AND THE PROPERTY OF THE PROPERT
         w<Amt>
  <InstdAmt Ccy="EUR">7000.00</InstdAmt>

<pre
                     </CdtrAgt>
           </Cdtr>
             ▼ <CdtrAcct>
                     </CdtrAcct>
             ▼ <RgltryRptg>
                       ▼<Dtls>
<Cd>100</Cd>
</Dtls>
           </RgltryRptg>
▼<RmtInf>
```

## Chapitre 5 Virements de trésorerie SEPA

### Fonctionnalité

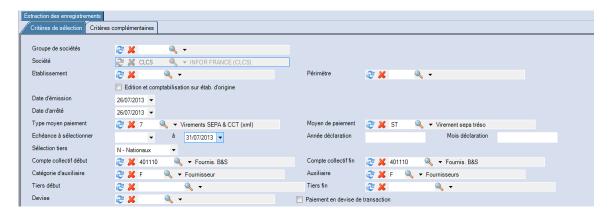
Le virement de trésorerie est quasiment identique au virement SEPA. Il permet de faire des virements en devise EUR dans les pays de la zone SEPA. Les différences portent sur :

- Le paramétrage des moyens de paiement, ils doivent être de caractéristique « 7 » et de format bancaire « virement domestique orienté trésorerie »
- La prise de paramètres de la transmission bancaire (et de l'extraction)
- La constitution du fichier xml (particulièrement la balise <CtgyPurp> qui doit avoir la valeur TREA)

Pour tout le reste, se référer au chapitre 3 "virements SEPA".

### Extraction des enregistrements

Menu Régler / Règlements tiers / Règlements automatiques / Extraction des enregistrements Les critères se présentent comme suit :



- Type moyen de paiement : sélectionner le type '7'
- Moyen de paiement : blanc = tous, possibilité d'affiner l'extraction en renseignant un moyen de paiement de format bancaire Virement de trésorerie (ST par exemple)

# Constitution des règlements

#### Menu Régler / Règlements tiers / Règlements automatiques / Constitution des règlements

La constitution des règlements par virement de trésorerie SEPA repose sur les mêmes principes que ceux des « virements SEPA classiques ».

Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de l'Union Européenne depuis le 01.01.2021. Dans les **virements de trésorerie SEPA** dont **la date d'émission est >= 01.01.2021**, la constitution des règlements contrôle désormais les points suivants :

- Le Royaume UNI (Pays GB) étant exclu de l'Union Européenne à compter du 01.01.2021, dans la table des pays, le code « GB » doit être déclaré en dehors de l'Union Européenne. La zone « Union européenne » doit donc être décochée sur GB dans la table des pays. Si non, la constitution des règlements génère un message bloquant : « Le code pays GB doit avoir la zone « Union Européenne » décochée dans la table des Pays ».
- Le BIC du tiers fournisseur est désormais obligatoire si la banque du tiers est située au Royaume UNI (GB). Ce contrôle est effectué via le code pays IBAN « GB » associé au RIB du tiers. Si le BIC n'est pas renseigné sur la banque du tiers, la constitution des règlements génère un message bloquant : « Le BIC de la banque du fournisseur située au Royaume UNI est obligatoire ».
- Dans la table des « formats des RIB », le type de contrôle BIC sur le code pays GB doit être paramétré avec 0 = « BIC avec contrôle ». Sinon, la constitution des règlements génère un message bloquant « Le type de contrôle du BIC doit être à 0 sur le format du RIB associé au pays « GB ».

Dans la table FMSEPA, une « référence unique de transaction » (UETR) est désormais alimentée sur chaque virement fournisseur réglé en « Virement de Trésorerie SEPA ». Cette référence est définitive, et n'est jamais recalculée. La zone est référencée TUETR dans FMSEPA.

La zone « Référence Unique de Transaction » est constituée du mot code 'UETR', suivi d'un slash ('/'), suivi des 36 caractères alphanumériques de l'UETR, basée sur la RFC4122 utilisant la version 4 de l'algorithme de génération sous la forme 'xxxxxxxx-xxxx-4xxx-yxxxxxxxxxxxxxxxx ' où 'x' est un caractère hexadécimal – en minuscule uniquement – et 'y' a la valeur 8, 9, a ou b.

Par exemple:

UETR/eb6305c9-1f7f-49de-aed0-16487c27b45d.

### Transmission bancaire

#### Menu Régler / Transmission bancaire

### Format Utf8

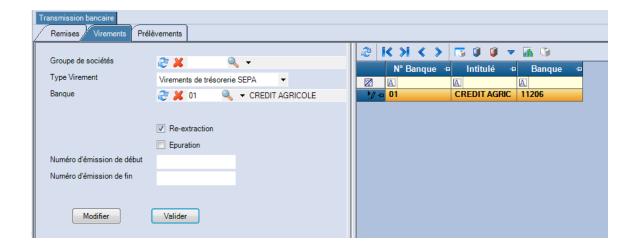
Les fichiers de virements SEPA sont générés en format UTF8 avec BOM par défaut. Avant de lancer la génération des fichiers de transmission bancaire sur les virements de trésorerie SEPA, il est conseillé de vérifier le paramétrage de la balise « Utf8bom » dans Anael.menu.exe.config.

En effet, la transmission bancaire des fichiers de virements de trésorerie SEPA tient compte de la valeur de la balise « Utf8bom » décrite dans le fichier « Anael.Menu.exe.config » (présent dans le répertoire BIN). Le fichier de sortie des virements de trésorerie SEPA est généré au format UTF8 :

- Avec BOM si la balise « Utf8bom » = « true » dans Anael.menu.exe.config
- Sans BOM si la balise « Utf8bom » = « false » dans Anael.menu.exe.config.

### Critères de sélection

Pour générer le fichier xml des virements de trésorerie SEPA, sélectionner l'onglet « Virements » puis le type de virement « Virements de trésorerie SEPA ».



#### Remarque:

Lors de la constitution des règlements en définitif, les enregistrements sont générés dans la table FMSEPA et la zone « format » permet de différencier les virements de trésorerie SEPA des virements SEPA classiques.

La démarche pour créer le fichier de virements de trésorerie au format xml est identique à celle des virements SEPA classiques.

Liste de contrôle éditée lors de la transmission bancaire des virements de trésorerie SEPA. Le numéro d'émission permet la réextraction du virement si besoin.



En V4R6, la transmission bancaire des « virements trésorerie SEPA » permet d'afficher dans le tableur la « Référence Unique de Transaction » (UETR) dans le détail du virement de chaque fournisseur.

La « Référence Unique de Transaction » se présente comme suit :



# Exemple Fichier xml de virement de trésorerie SEPA

- 1 entête (GrpHdr)
- 3 lots (PmtInf)
- 4 transactions (NbOfTxs) (2+1+1)

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="no" ?>
- <Document xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pain.001.001.03">
- <CstmrCdtTrfInitn>
- <GrpHdr>
<MsqId>01/15072013/128</MsqId>
<CreDtTm>2013-07-15T14:32:43</CreDtTm>
<NbOfTxs>4</NbOfTxs>
<CtrlSum>21633.33</CtrlSum>
- <InitgPty>
<Nm>INFOR FRANCE (CLCS)</Nm>
  </InitgPty>
  </GrpHdr>
- <PmtInf>
<PmtInfId>Reglement echeance du 30/07/2013/PmtInfId>
<PmtMtd>TRF</PmtMtd>
<BtchBookg>true</BtchBookg>
<NbOfTxs>2</NbOfTxs>
<CtrlSum>10333.330</CtrlSum>
- <PmtTpInf>
- <CtqyPurp>
<Cd>TREA</Cd>
  </CtgyPurp>
  </PmtTpInf>
<RegdExctnDt>2013-07-30</RegdExctnDt>
- <Dbtr>
<Nm>INFOR FRANCE (CLCS)</Nm>
  </Dbtr>
- < DbtrAcct>
- <Id>
<IBAN>FR7611206000890403946300008</IBAN>
  </Id>
  </DbtrAcct>
- < DbtrAgt>
- <FinInstnId>
<BIC>AGRIWF812</BIC>
  </FinInstnId>
  </DbtrAgt>
<ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
- <CdtTrfTxInf>
- <PmtId>
<InstrId>01/18072013/139/RGT02740</InstrId>
<EndToEndId>INFOR FRANCE (CLCS)/RGT02740</EndToEndId>
  </PmtId>
```

```
- <Amt>
<InstdAmt Ccy="EUR">333.33</InstdAmt>
  </Amt>
- <CdtrAqt>
- <FinInstnId>
<BIC>AGRIFRPP787</BIC>
  </FinInstnId>
  </CdtrAqt>
- <Cdtr>
<Nm>CMP Payeur100</Nm>
  </Cdtr>
- <CdtrAcct>
- <Id>
<IBAN>FR7611206000890403946300008
  </Id>
  </CdtrAcct>
- <RgltryRptg>
- <Dtls>
<Cd>213</Cd>
  </Dtls>
  </RgltryRptg>
- <RmtInf>
<Ustrd>bisprorata</Ustrd>
  </RmtInf>
  </CdtTrfTxInf>
- <CdtTrfTxInf>
- <PmtId>
<InstrId>01/18072013/139/RGT02741</InstrId>
<EndToEndId>INFOR FRANCE (CLCS)/RGT02741</EndToEndId>
  </PmtId>
- <Amt>
<InstdAmt Ccy="EUR">10000.00</InstdAmt>
  </Amt>
- <CdtrAgt>
- <FinInstnId>
<BIC>AGRIFRPPP78</BIC>
  </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
- <Cdtr>
<Nm>bqueve</Nm>
  </Cdtr>
- <CdtrAcct>
- <Id>
<IBAN>FR7611206000890403946300008</IBAN>
  </Id>
  </CdtrAcct>
- <RgltryRptg>
- <Dtls>
<Cd>150</Cd>
  </Dtls>
```

```
</RgltryRptg>
- <RmtInf>
<Ustrd>FBOT06</Ustrd>
  </RmtInf>
  </CdtTrfTxInf>
  </PmtInf>
- <PmtInf>
<PmtInfId>Reglement echeance du 31/07/2013/PmtInfId>
<PmtMtd>TRF</PmtMtd>
<BtchBookg>true</BtchBookg>
<NbOfTxs>1</NbOfTxs>
<CtrlSum>1300.000</CtrlSum>
- <PmtTpInf>
- <CtgyPurp>
<Cd>TREA</Cd>
  </CtgyPurp>
  </PmtTpInf>
<ReqdExctnDt>2013-07-31</ReqdExctnDt>
- <Dbtr>
<Nm>INFOR FRANCE (CLCS)</Nm>
  </Dbtr>
- < DbtrAcct>
- <Id>
<IBAN>FR7611206000890403946300008</IBAN>
  </Id>
  </DbtrAcct>
- < DbtrAqt>
- <FinInstnId>
<BIC>AGRIWF812</BIC>
  </FinInstnId>
  </DbtrAqt>
<ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
- <CdtTrfTxInf>
- <PmtId>
<InstrId>01/18072013/140/RGT02742</InstrId>
<EndToEndId>INFOR FRANCE (CLCS)/RGT02742</EndToEndId>
  </PmtId>
- <Amt>
<InstdAmt Ccy="EUR">1300.00</InstdAmt>
  </Amt>
- <CdtrAqt>
- <FinInstnId>
<BIC>BANQFR12345</BIC>
  </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
- <Cdtr>
<Nm>CMP ceu oe o alouo6</Nm>
  </Cdtr>
- <CdtrAcct>
- <Id>
```

```
<<u>IBAN</u>>FR7614141123451234567890158</<u>IBAN</u>>
  </Id>
  </CdtrAcct>
- <RgltryRptg>
- <Dtls>
<Cd>150</Cd>
  </Dtls>
  </RgltryRptg>
- <RmtInf>
<Ustrd>IMPR20132352059746900011
  </RmtInf>
  </CdtTrfTxInf>
  </PmtInf>
- <PmtInf>
<PmtInfId>Reglement echeance du 30/08/2013/PmtInfId>
<PmtMtd>TRF</PmtMtd>
<BtchBookg>true</BtchBookg>
<NbOfTxs>1</NbOfTxs>
<CtrlSum>10000.000</CtrlSum>
- <PmtTpInf>
- <CtgyPurp>
<Cd>TREA</Cd>
  </CtgyPurp>
  </PmtTpInf>
<ReqdExctnDt>2013-08-30</ReqdExctnDt>
- < Dbtr>
<Nm>INFOR FRANCE (CLCS)</Nm>
  </Dbtr>
- < DbtrAcct>
- <Id>
<IBAN>FR7611206000890403946300008</IBAN>
  </Id>
  </DbtrAcct>
- < DbtrAgt>
- <FinInstnId>
<BIC>AGRIWF812</BIC>
  </FinInstnId>
  </DbtrAgt>
<ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
- <CdtTrfTxInf>
- <PmtId>
<InstrId>01/18072013/141/RGT02743</InstrId>
<EndToEndId>INFOR FRANCE (CLCS)/RGT02743</EndToEndId>
  </PmtId>
- <Amt>
<InstdAmt Ccy="EUR">10000.00</InstdAmt>
  </Amt>
- <CdtrAqt>
- <FinInstnId>
<BIC>BANCDE65440</BIC>
```

```
</FinInstnId>
  </CdtrAgt>
- <Cdtr>
<Nm>rue du bayern</Nm>
  </Cdtr>
- <CdtrAcct>
- <Id>
<IBAN>DE893704004405320130 00</IBAN>
  </Id>
  </CdtrAcct>
- < RgltryRptg>
- <Dtls>
<Cd>100</Cd>
  </Dtls>
  </RgltryRptg>
- <RmtInf>
<Ustrd>ITVA/0613/41417806100027</Ustrd>
  </RmtInf>
  </CdtTrfTxInf>
  </PmtInf>
  </CstmrCdtTrfInitn>
  </Document>
```

# Extrait Fichier xml Virements de Trésorerie SEPA avec Référence Unique de Transaction.

Dans la norme v2.4 des remises informatisée des ordres de paiement, la balise « **InstrInf** » relative à la « **Référence Unique de Transaction** » (UETR) se présente comme suit dans le fichier xml des **Virements de Trésorerie SEPA.** 

Ce fichier xml est généré en norme « Pain 001.001.03 ».

# Chapitre 6 Virements internationaux SEPA

### Fonctionnalité

Les virements internationaux non éligibles SEPA couvrent tout ce qui n'est pas déjà traité par les virements SEPA.

Autrement dit, les virements internationaux ISO20022 peuvent être émis

- Dans la zone euro si la devise de règlement est différente de EUR
- Dans les autres pays, quelle que soit la devise

Les autres différences essentielles par rapport au virement SEPA portent sur :

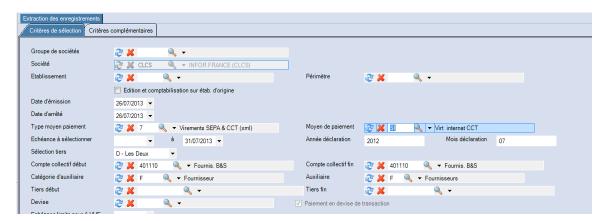
- Le paramétrage des moyens de paiement, ils doivent être de caractéristique « 7 » et de format bancaire « virement international »
- Le paramétrage des tiers
  - les tiers payés dans la zone SEPA doivent obligatoirement posséder un IBAN et un BIC valide
  - les tiers payés hors de la zone SEPA doivent obligatoirement posséder un BIC valide.
     L'IBAN est facultatif
  - la nature des frais (bénéficiaire, émetteur,...) doit être renseignée
  - la banque intermédiaire (facultative) est gérée dans le fichier quand elle est alimentée.
- La prise de paramètres de la transmission bancaire (et de l'extraction)
- La constitution du fichier xml qui a la même structure mais certaines balises particulières
  - Un lot est consituté en rupture par échéance et nature de frais (bénéficiaire, émetteur,...)
  - Les balises <SvcLvl> et <Cd> avec la valeur 'SEPA' ne figurent pas
  - La balise 2.24 (frais à la charge de) est à alimenter avec DEBT, CRED ou SHAR et non plus SLEV
  - Les balises 2.71 et 2.72 correspondent aux infos de la banque intermédiaire, facultative
  - La balise 2.80 est IBAN ou Othr selon que la domiciliation est IBAN ou autre (compte étranger non IBAN)

Pour le reste, procéder de la même façon que pour les virements SEPA (chapitre 3), les étapes sont exactement les mêmes.

### Extraction des enregistrements

#### Menu Régler / Règlements tiers / Règlements automatiques / Extraction des enregistrements

Les critères se présentent comme suit :



- Type moyen de paiement : sélectionner le type '7'
- Moyen de paiement : blanc = tous, possibilité d'affiner l'extraction en renseignant un moyen de paiement de format bancaire « Virement international » (SI dans l'exemple)
- La zone « Paiement en devise de transaction » est cochée d'office.

### Constitution des règlements

Menu Régler / Règlements tiers / Règlements automatiques / Constitution des règlements

La constitution des règlements par virements internationaux SEPA repose sur les mêmes principes que ceux des « virements SEPA classiques ».

Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de l'Union Européenne depuis le 01.01.2021. Dans les **virements internationaux SEPA** dont **la date d'émission est >= 01.01.2021**, la constitution des règlements contrôle désormais les points suivants :

- Le Royaume UNI (Pays GB) étant exclu de l'Union Européenne à compter du 01.01.2021, dans la table des pays, le code « GB » doit être déclaré en dehors de l'Union Européenne. La zone « Union européenne » doit donc être décochée sur GB dans la table des pays. Si non, la constitution des règlements génère un message bloquant : « Le code pays GB doit avoir la zone « Union Européenne » décochée dans la table des Pays ».
- Le BIC du tiers fournisseur est désormais obligatoire si la banque du tiers est située au Royaume UNI (GB). Ce contrôle est effectué via le code pays IBAN « GB » associé au RIB du tiers. Si le BIC n'est pas renseigné sur la banque du tiers, la constitution des règlements génère un message bloquant : « Le BIC de la banque du fournisseur située au Royaume UNI est obligatoire ».

- Dans la table des « formats des RIB », le type de contrôle BIC sur le code pays GB doit être paramétré avec 0 = « BIC avec contrôle ». Sinon, la constitution des règlements génère un message bloquant « Le type de contrôle du BIC doit être à 0 sur le format du RIB associé au pays « GB ».

Dans la table FMSEPA, une « référence unique de transaction » (UETR) est désormais alimentée sur chaque virement fournisseur réglé en « Virements Internationaux SEPA ». Cette référence est définitive, et n'est jamais recalculée. La zone est référencée TUETR dans FMSEPA.

La zone « Référence unique de transaction » est constituée du mot code 'UETR', suivi d'un slash ('/'), suivi des 36 caractères alphanumériques de l'UETR, basée sur la RFC4122 utilisant la version 4 de l'algorithme de génération sous la forme 'xxxxxxxx-xxxx-4xxx-yxxxxxxxxxxxxxxxx' où 'x' est un caractère hexadécimal – en minuscule uniquement – et 'y' a la valeur 8, 9, a ou b.

#### Par exemple:

UETR/eb6305c9-1f7f-49de-aed0-16487c27b45d.

#### Gestion des adresses structurées sur les virements internationaux SEPA:

Si la zone « Adresses structurées obligatoires » est cochée dans le contrat bilatéral de la banque (Banque détail – Enregistrement avec caractéristique « 7 » puis Onglet « Comptabilisation des règlements »), la constitution des règlements procède à un contrôle d'existence des adresses structurées sur la société émettrice et les tiers bénéficiaires (si hors zone SEPA) dans le cadre des règlements par « Virements internationaux SEPA ».

Les différents messages d'anomalie pouvant être mis en évidence dans la Constitution des Règlements sont les suivants :

- L'adresse structurée de la société est obligatoire.
- L'adresse structurée sur le tiers est obligatoire.
- Au moins une des balises dites obligatoires n'est pas renseignée sur l'adresse structurée.

Rappelons que ce contrôle des « balises obligatoires » est subordonné au « formatage des adresses structurées par code pays ISO » dans lequel sont définies les balises obligatoires, facultatives ou interdites.

# Exemple de la liste de contrôle des « Virements internationaux SEPA » en cas d'anomalie sur les adresses structurées.

Le message d'anomalie sur l'adresse structurée de la société se présente comme suit :

Société	CEZ01 INFOR		LISTI	E DES RÉ	GLEMENTS F	OURNIS	SEURS PA	R	Le 13/03/2023			
	oora orann		MOYEN DE PA	IEMENT:	VX Virement i	nternatio	naux non él	ligible SEPA				
		A compter	de novembre 2022, la génération des	virements i	internationaux	SEPA a	u format XN	IL nécessitera une adres	sse structurée.			
		Afin de pré	éparer la transposition en adresses stru énéiser.	cturées : c	ontrôler et rev	oir les ac	dresses actu	uelles sur la société, les	établissements et les	s tiers afin de		
Etab. Payeur	0008 Agence											
	** NON EFFECTUÉS ** L'adresse structurée sur le tiers est obligatoire.											
Date d'émission	27/12/2022		Banque BNP N° DE CO	OMPTE 29	410 55566 20	0300400	55 96	•			Etat provisoire	
Date d'arrêté	27/12/2022		BANQUE	NATIONA	LE PARIS				Devise : US	SD		
			172, boul	evard VOL	TAIRE							
			75011 PA	ARIS								
F\$25(F) AMERICAN WESTERN   Dom. Bancaire   BANK OF AMERICA   299 PARK AVENUE   ABBA 64590   BANK UP AMERICA   BANK OF AMERICA   BANK UP												
			BIC BANKUSPP Motif économique : 100									
Réf.Document	Date	Echéance	Libellé	C	ompte	Etab.	Dev		Débit	Crédit	Règlement	
VX8222G	17/08/2022	30/06/2023	ACHAT MODULE PAIE LI	401110		0008	USD	2 000,00		2 000,00	-	
									Total Règlen	nent Au 30/06/2023	2 000,00	
									TOTAL TIERS		2000,00	
F595(F) MC KAIN 203 STREET GAR BOSTON			Dom. Bancaire BANQUE DE WASHINGTON ABA89 65 IBAN US 98 IMPUTATION FRAIS 15									
			BIC BANKUSPP Motif économique : 100									
Réf.Document	Date	Echéance	Libellé	C	ompte	Etab.	Dev		Débit	Crédit	Règlement	
VX890PM	03/08/2022	30/06/2023	ACHAT MODULE GT6	401110		0008	USD	3 400,00		3 400,00		
										nent Au 30/06/2023	3 400,00	
									TOTAL TIERS		3400,00	
F885(F) THE BRITISH LIBRARY												
			BIC ABBYGB3E Motif économique : 100									
Réf.Document	Date	Echéance	Libellé		ompte	Etab.	Dev		Débit	Crédit	Règlement	
VX6432ZE	11/08/2022	30/06/2023	ACHAT MODULE TIERS	401110		8000	USD	3 000,00	Total Règlen	3 000,00 nent Au 30/06/2023	3 000,00	
		•		•					TOTAL TIERS		3000,00	
	TOTAL BANQUE USD 8400.1									8400,00		

### Transmission bancaire

#### Menu Régler / Transmission bancaire

### Format Utf8

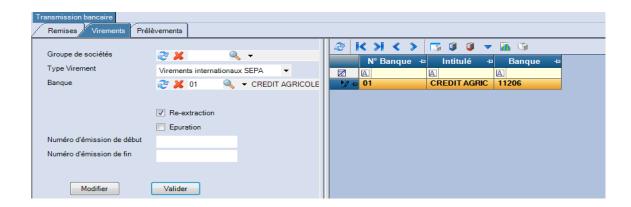
Les fichiers de virements SEPA sont générés en format UTF8 avec BOM par défaut. Avant de lancer la génération des fichiers de transmission bancaire sur les virements internationaux SEPA, il est conseillé de vérifier le paramétrage de la balise « Utf8bom » dans Anael.menu.exe.config.

En effet, la transmission bancaire des fichiers de virements internationaux SEPA tient compte de la valeur de la balise « Utf8bom » décrite dans le fichier « Anael.Menu.exe.config » (présent dans le répertoire BIN). Le fichier de sortie des virements internationaux SEPA est généré au format UTF8 :

- Avec BOM si la balise « Utf8bom » = « true » dans Anael.menu.exe.config
- Sans BOM si la balise « Utf8bom » = « false » dans Anael.menu.exe.config.

### Critères de sélection

Pour générer le fichier xml des virements internationaux SEPA, sélectionner l'onglet « Virements » puis le type de virement « Virements internationaux SEPA ».



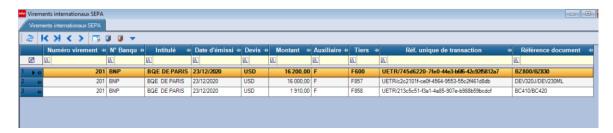
#### Remarque:

Lors de la constitution des règlements en définitif, les enregistrements sont générés dans la table FMSEPA et la zone « format » permet de différencier les virements internationaux SEPA des virements SEPA classiques.

La démarche pour créer le fichier de virements internationaux SEPA au format xml est identique à celle des virements SEPA classiques.

En V4R6, la transmission bancaire des « virements internationaux SEPA » permet d'afficher dans le tableur la « Référence Unique de Transaction » (UETR) dans le détail du virement de chaque fournisseur.

La « Référence Unique de Transaction » se présente comme suit :



Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de l'Union Européenne depuis le 01.01.2021.

Dans les virements internationaux SEPA dont la date d'émission est >= 01.01.2021, les transmissions bancaires alimentent désormais l'adresse de la société émettrice (débiteur)

(Balise PstIAdr au niveau du lot) dans le fichier xml dès lors qu'un des tiers fournisseurs a une banque située au Royaume UNI (Code pays = GB).

Ce contrôle est effectué à partir du code pays IBAN = GB associé au RIB du tiers. L'adresse de la société émettrice est extraite de la fiche société, puis alimentée dans **un** « **format d'adresse non structuré** » qui se présente comme suit :

Liste de contrôle éditée lors de la transmission bancaire des virements internationaux SEPA. Le numéro d'émission permet la réextraction du virement si besoin.

infor										
CEZ01S	OCIETE INFOR COM NY	e des virements internationaux Sepa								
		N° EMI	SSION:	177		С	EZ	15:50:5	8 27/01/2021	
Code	Domiciliation Banque	Libellé de la banqu	ie.		Date Remise	N° Emet	Nhre Vir	DEV	Montant	
BNP	FR 76 99966445550405233666570	BNP de PARIS			27/01/2021	248		USD	THE	72 300,00
		172, boulevard VOLTAIRE				248				
		75011 PARIS				248				
				TOTA	L BANQUE		4			72 300,00

Gestion des adresses structurées sur les sociétés et les tiers bénéficiaires (hors zone SEPA) dans le cadre des virements internationaux SEPA :

Si le contrat bilatéral de la banque rend obligatoire les « adresses structurées », la transmission bancaire prend en compte les adresses structurées de la société émettrice et les adresses structurées des tiers bénéficiaires dans le fichier XML des virements internationaux SEPA.

La balise Adresse Postale « PstlAdr » est désormais composée des éléments suivants :

#### L'adresse postale structurée selon la norme ISO 20022 est décrite dans le tableau ci-dessous :

NIVEAU	BALISE XML	NOM DE L'ELEMENT	DESCRIPTION
1	<pstladr></pstladr>	Postal Address	Information that locates and identifies a specific address, as defined by postal services.
2	<dept></dept>	Department	Identification of a division of a large organisation or building.
2	<subdept></subdept>	Sub Department	Identification of a sub-division of a large organisation or building.
2	<strtnm></strtnm>	Street Name	Name of a street or thoroughfare.
2	<bldgnb></bldgnb>	Building Number	Number that identifies the position of a building on a street.
2	<bldgnm></bldgnm>	Building Name	Name of the building or house.
2	<flr></flr>	Floor	Floor or storey within a building.
2	<pstbx></pstbx>	Post Box	Numbered box in a post office, assigned to a person or organisation, where letters are kept until called for.
2	<room></room>	Room	Room.
2	<pstcd></pstcd>	Post Code	Identifier consisting of a group of letters and/or numbers that is added to a postal address to assist the sorting of mail.
2	<twnnm></twnnm>	Town Name	Name of a built-up area, with defined boundaries, and a local government.
2	<twnlctnnm></twnlctnnm>	Town Location Name	Specific location name within the town.
2	<dstrctnm></dstrctnm>	District Name	Identifies a subdivision within a country sub-division.
2	<ctrysubdvsn></ctrysubdvsn>	Country Sub Division	Identifies a subdivision of a country such as state, region, county.
2	<ctry></ctry>	Country	Nation with its own government.

Figure 1 : tableau des 14 sous-éléments structurés (de niveau 2) de l'élément « Postal Address » (de niveau 1) de la norme ISO 20022

La structure du pain.001.001.003 contient les balises suivantes :

- Dept
- SubDept
- StrtNm
- BldgNb
- PstCd
- TwnNm
- CtrySubDvsn
- Ctry
- AdrLine (anciennes balises)

#### Alimentation du fichier xml des virements internationaux SEPA :

Adresse de la société émettrice (Débiteur) : elle est alimentée dès qu'un tiers fournisseur bénéficiaire (Créditeur) dont le code pays associé au RIB est un pays non SEPA (c'est-à-dire si il n'existe pas dans la table FPPAYSSEPA).

- Si la zone « Adresse structurée obligatoire » est cochée dans le contrat bilatéral de la banque détail (sur enregistrement ayant la caractéristique « 7 »), et si l'adresse structurée de la société existe dans la table FPADRSTRUCT (zone CADRSTRUCT = 1 dans FPSOCIETE), alors elle est alimentée dans le fichier xml des virements internationaux SEPA au format xml, sous forme structurée.
- Si la zone « Adresse structurée obligatoire » n'est pas cochée dans le contrat bilatéral de la banque détail (sur enregistrement ayant la caractéristique « 7 »), et si l'adresse structurée de la société n'existe pas dans la table FPADRSTRUCT (zone CADRSTRUCT = 0 dans FPSOCIETE), alors l'adresse de la société est alimentée dans le fichier xml des virements internationaux SEPA au format xml, sous forme non structurée à partir de la fiche société FPSOCIETE :

Adresse du tiers bénéficiaire (Créditeur) (Index 2.79) : elle est alimentée si le code pays associé au RIB du tiers est un pays non SEPA (c'est-à-dire si il n'existe pas dans la table FPPAYSSEPA).

- Si la zone « Adresse structurée obligatoire » est cochée dans le contrat bilatéral de la banque détail (sur enregistrement ayant la caractéristique « 7 »), et si l'adresse structurée du tiers existe dans la table FPADRSTRUCT (zone CADRSTRUCT = 1 dans FPTIERS), alors elle est alimentée dans le fichier xml des virements internationaux SEPA au format xml, sous forme structurée.
- Si la zone « Adresse structurée obligatoire » n'est pas cochée dans le contrat bilatéral de la banque détail (sur enregistrement ayant la caractéristique « 7 »), et si l'adresse structurée du tiers n'existe pas dans la table FPADRSTRUCT (zone CADRSTRUCT = 0 dans FPTIERS), alors l'adresse du tiers est alimentée dans le fichier xml des virements internationaux SEPA au format xml, sous forme non structurée à partir de la table des tiers FPTIERS.

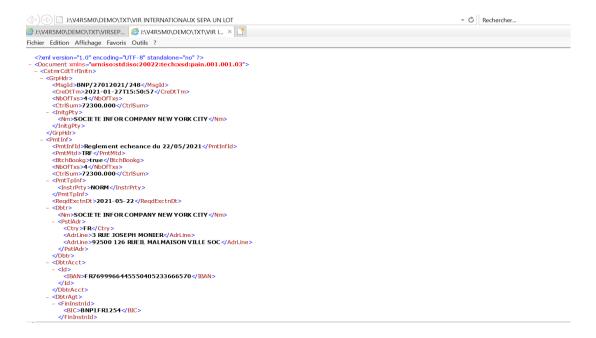
# Exemple Fichier xml Virements Internationaux SEPA

#### V4R5 VIR INTERNATIONAUX SEPA - CEZ01.xml

# Extrait Fichier xml Virements Internationaux SEPA ayant un tiers avec RIB au Royaume UNI

Ce fichier xml est généré en norme « Pain 001.001.03 ».

L'adresse de la société émettrice se présente comme suit :



Le BIC devient obligatoire sur les tiers dont la banque est située au Royaume UNI :

```
(2) J:\V4R5M0\DEMO\TXT\VIR INTERNATIONAUX SEPA UN LOT
                                                                                                                                                                                                                                                  ▼ 🖒 Recherche
€ J:\V4R5M0\DEMO\TXT\VIR I... ×
Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?
                </RmtInf>
            </CdtTrfTxInf>
<CdtTrfTxInf>
             - <PmtId>
                 <p
             </mts>
</mts>
</nt>

</pre
                <IntrmyAgt1 />
IntrmyAgt1Acct />
<CdtrAgt>
     <FiInInstnId>
     <FIC>+RBKGB43210 </BIC>

                 </CdtrAgt>
                </dtr>

               <CdtrAcct>
                </CdtrAcct>
<RgltryRptg>
                <RmtInf>
<Ustrd>VX397J</Ustrd>
                 </RmtInf>
```

# Extrait Fichier xml Virements Internationaux SEPA avec Référence Unique de Transaction.

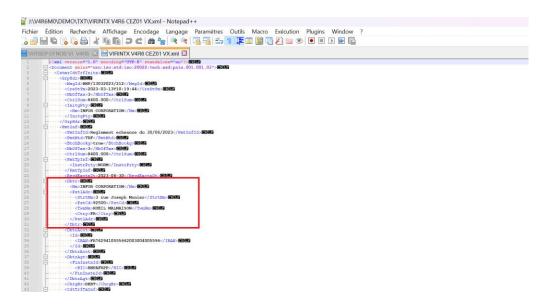
Dans la norme v2.4 des remises informatisée des ordres de paiement, la balise « **InstrInf** » relative à la « **Référence Unique de Transaction** » (UETR) se présente comme suit dans le fichier xml des **Virements internationaux SEPA.** 

Ce fichier xml est généré en norme « Pain 001.001.03 ».

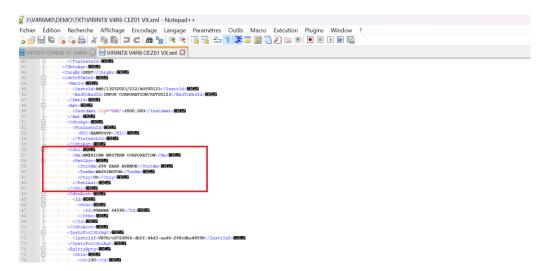
# Extrait Fichier Virements internationaux SEPA et gestion des Adresses Structurées

Si la zone « Adresses structurées obligatoires » est cochée dans le contrat bilatéral de la banque Détail :

- L'adresse structurée de la société se présente comme suit dans le fichier des virements internationaux SEPA au format XML :



- L'adresse structurée des tiers bénéficiaires (hors zone SEPA) se présente comme suit dans le fichier des virements internationaux SEPA au format XML :



## Chapitre 7 Virements commerciaux SEPA

### Fonctionnalité

Le virement commercial ISO20022 norme pain 001.001.003 couvre les virements commerciaux en devise « EUR » dans les pays de la zone SEPA.

Pour constituer un fichier de virement commercial.xml avec Anel finance (norme pain 001.001.003), il faut que :

- Le moyen de paiement soit de caractéristique '6' et de format bancaire 'Virt commercial CCT(xml)
- le règlement soit en Devise EUR
- le pays de la banque (société et tiers) appartienne à la zone SEPA
- IBAN obligatoire

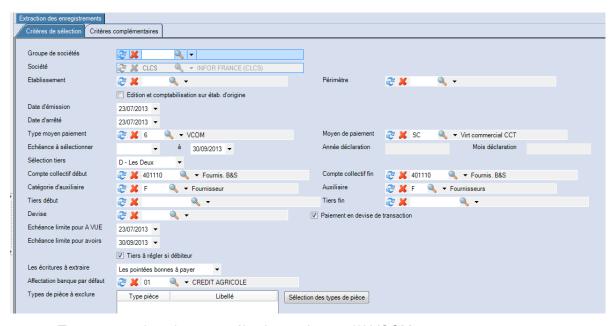
Ceci équivaut aux conditions d'extraction des virements SEPA classiques, mais la structure du fichier xml est différente et les enregistrements (factures/avoirs) sont détaillés dans le fichier.

L'extraction et la transmission bancaire mises à part, le déroulement des virements commerciaux est identique à celui des virements SEPA. Se référer au chapitre 3.

## Extraction des enregistrements

#### Menu Régler / Règlements tiers / Règlements automatiques / Extraction des enregistrements

Les critères se présentent comme suit :



- Type moyen de paiement : sélectionner le type '6' VCOM
- Moyen de paiement : Sélectionner un moyen de paiement de caractéristique 6 = VCOm et dont le format bancaire est « Virt Commercial CCT (xml)

# Constitution des règlements

Menu Régler / Règlements tiers / Règlements automatiques / Constitution des règlements

La constitution des règlements par virements commerciaux SEPA repose sur les mêmes principes que ceux des « virements SEPA classiques ».

Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de l'Union Européenne depuis le 01.01.2021. Dans les **virements commerciaux SEPA** dont **la date d'émission est >= 01.01.2021**, la constitution des règlements contrôle désormais les points suivants :

 Le Royaume UNI (Pays GB) étant exclu de l'Union Européenne à compter du 01.01.2021, dans la table des pays, le code « GB » doit être déclaré en dehors de l'Union Européenne.
 La zone « Union européenne » doit donc être décochée sur GB dans la table des pays. Si

- non, la constitution des règlements génère un message bloquant : « Le code pays GB doit avoir la zone « Union Européenne » décochée dans la table des Pays ».
- Le BIC du tiers fournisseur est désormais obligatoire si la banque du tiers est située au Royaume UNI (GB). Ce contrôle est effectué via le code pays IBAN « GB » associé au RIB du tiers. Si le BIC n'est pas renseigné sur la banque du tiers, la constitution des règlements génère un message bloquant : « Le BIC de la banque du fournisseur située au Royaume UNI est obligatoire ».
- Dans la table des « formats des RIB », le type de contrôle BIC sur le code pays GB doit être paramétré avec 0 = « BIC avec contrôle ». Sinon, la constitution des règlements génère un message bloquant « Le type de contrôle du BIC doit être à 0 sur le format du RIB associé au pays « GB ».

### Transmission bancaire

#### Menu Régler / Transmission bancaire

### Format Utf8

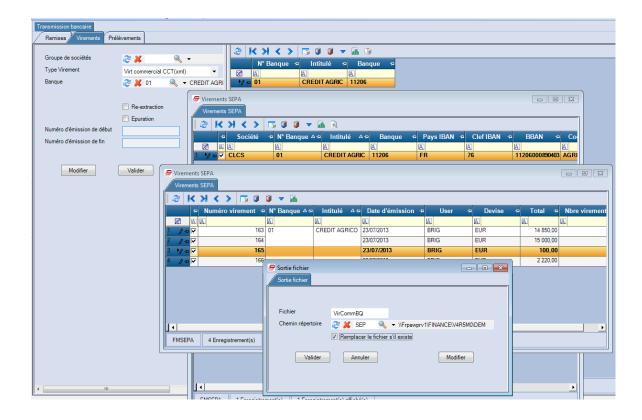
Les fichiers de virements SEPA sont générés en format UTF8 avec BOM par défaut. Avant de lancer la génération des fichiers de transmission bancaire sur les virements commerciaux SEPA, il est conseillé de vérifier le paramétrage de la balise « Utf8bom » dans Anael.menu.exe.config.

En effet, la transmission bancaire des fichiers de virements commerciaux SEPA tient compte de la valeur de la balise « Utf8bom » décrite dans le fichier « Anael.Menu.exe.config » (présent dans le répertoire BIN). Le fichier de sortie des virements commerciaux SEPA est généré au format UTF8 :

- Avec BOM si la balise « Utf8bom » = « true » dans Anael.menu.exe.config
- Sans BOM si la balise « Utf8bom » = « false » dans Anael.menu.exe.config.

### Critères de sélection

Pour générer le fichier xml des virements commerciaux SEPA, sélectionner l'onglet « Virements » puis le type de virement « Virt commercial CCT (xml) ».



#### Remarque:

Lors de la constitution des règlements en définitif, les enregistrements sont générés dans la table FMSEPA et la zone « format » permet de différencier les virements commerciaux SEPA des virements SEPA classiques.

La démarche pour créer le fichier de virements commerciaux SEPA au format xml est identique à celle des virements SEPA classiques.

Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de l'Union Européenne depuis le 01.01.2021.

Dans les virements commerciaux SEPA dont la date d'émission est >= 01.01.2021, les transmissions bancaires alimentent désormais l'adresse de la société émettrice (débiteur) (Balise PstlAdr) (dans le groupe Header <GrpHdr>) du fichier xml dès lors qu'un des tiers fournisseurs a une banque située au Royaume UNI (Code pays = GB).

Ce contrôle est effectué à partir du code pays IBAN = GB associé au RIB du tiers. L'adresse du donneur d'ordre est extraite de la fiche société, puis alimentée dans ce « format d'adresse non structuré » qui est comme suit :

Liste de contrôle éditée lors de la transmission bancaire des virements commerciaux SEPA. Le numéro d'émission permet la réextraction du virement si besoin.

infor										
CE Z01 SOCIETE INFOR COM NY Sortie des virements commerciaux Sepa										
		N° EMI	SSION:	178		CEZ		16:02:58	27/01/2021	
0 - 1 -	In	12-11-1-1-1			D 4 D	hin E	NI 1 C-	DE1/		
Code	Domiciliation Banque	Libellé de la banque			Date Remise	N° Emet	Nore Vir.	DEV	Montant	
BNP	FR 76 99966445550405233666570	BNP de PARIS			27/01/2021	249	4	EUR		17 730,00
		172, boulevard VOLTAIRE			249					
		75011 PARIS			249					
TO			TOTA	LBANQUE		4			17 730,00	

# Exemple Fichier xml de virements commerciaux SEPA

VirComBq.xml

```
Groupheader – 6 transactions au total
4 lots PmtInf - (Lot1 →1 transaction <CdtTrfTxInf>) (Lot2 →2 tr ) (Lot3 →1 tr ) (Lot4 →2 tr )
8 pièces < Strd > – 7 factures RmtdAmt Ccy et 1 avoir CdtNoteAmt Ccy
```

-----

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="no" ?>
```

- <Document xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pain.001.001.03">
- <CstmrCdtTrfInitn>
- <GrpHdr>

```
<MsgId>01/31072013/166</MsgId>
<CreDtTm>2013-07-31T14:27:46</CreDtTm>
<NbOfTxs>6</NbOfTxs>
<CtrlSum>32170.00</CtrlSum>
- <InitqPty>
<Nm>INFOR FRANCE (CLCS)</Nm>
  </InitgPty>
  </GrpHdr>
- <PmtInf>
<PmtInfId>Reglement echeance du 30/07/2013
<PmtMtd>TRF</PmtMtd>
<BtchBookg>false</BtchBookg>
<NbOfTxs>1</NbOfTxs>
<CtrlSum>14850.000</CtrlSum>
- < PmtTpInf>
<InstrPrty>NORM</InstrPrty>
- <LclInstrm>
<Prtry>VCOM</Prtry>
  </LclInstrm>
  </PmtTpInf>
<ReqdExctnDt>2013-07-30</ReqdExctnDt>
- < Dbtr>
<Nm>INFOR FRANCE (CLCS)</Nm>
  </Dbtr>
- < DbtrAcct>
- <Id>
<IBAN>FR7611206000890403946300008</IBAN>
  </Id>
  </DbtrAcct>
- < DbtrAgt>
- <FinInstnId>
<BIC>AGRIWF812</BIC>
  </FinInstnId>
  </DbtrAgt>
<ChrgBr>CRED</ChrgBr>
- <CdtTrfTxInf>
- <PmtId>
<InstrId>01/31072013/166/RGT03005</InstrId>
<EndToEndId>INFOR FRANCE (CLCS)/RGT03005</EndToEndId>
  </PmtId>
- <Amt>
<InstdAmt Ccy="EUR">14850.00</InstdAmt>
  </Amt>
<Nm />
- <CdtrAqt>
- <FinInstnId>
<BIC>AGRIFRPPP78</BIC>
  </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
- <Cdtr>
```

```
<Nm>brigitte quevedo</Nm>
  </Cdtr>
- <CdtrAcct>
- <Id>
<IBAN>FR7611206000890403946300008
  </Id>
  </CdtrAcct>
- <RmtInf>
- <Strd>
- <RfrdDocInf>
- <Tp>
- <CdOrPrtr>
<Cd>CINV</Cd>
  </CdOrPrtr>
  </Tp>
<Nb>9888</Nb>
<RltdDt>2013-03-29</RltdDt>
  </RfrdDocInf>
- <RfrdDocAmt>
<RmtdAmt Ccy="EUR">5000.00/RmtdAmt>
  </RfrdDocAmt>
- <CdtrRefInf>
- <CdtrRefTp>
- <CdOrPrtr>
<Cd>SCOR</Cd>
  </CdOrPrtr>
  </CdtrRefTp>
<Ref>9888</Ref>
  </CdtrRefInf>
  </Strd>
- <Strd>
- <RfrdDocInf>
- <Tp>
- <CdOrPrtr>
<Cd>CINV</Cd>
  </CdOrPrtr>
  </Tp>
<Nb>FBOTST9</Nb>
<RltdDt>2013-04-08</RltdDt>
  </RfrdDocInf>
- <RfrdDocAmt>
<RmtdAmt Ccy="EUR">10000.00/RmtdAmt>
  </RfrdDocAmt>
- <CdtrRefInf>
- <CdtrRefTp>
- <CdOrPrtr>
<Cd>SCOR</Cd>
  </CdOrPrtr>
  </CdtrRefTp>
<Ref>FBOTST9</Ref>
```

```
</CdtrRefInf>
  </Strd>
- <Strd>
- <RfrdDocInf>
<qT>
- <CdOrPrtr>
<Cd>CINV</Cd>
  </CdOrPrtr>
  </Tp>
<Nb>Avoir</Nb>
<RltdDt>2013-07-22
  </RfrdDocInf>
- <RfrdDocAmt>
<CdtNoteAmt Ccy="EUR">150.00</CdtNoteAmt>
  </RfrdDocAmt>
- <CdtrRefInf>
- <CdtrRefTp>
- <CdOrPrtr>
<Cd>SCOR</Cd>
  </CdOrPrtr>
  </CdtrRefTp>
<Ref>Avoir</Ref>
  </CdtrRefInf>
  </Strd>
  </RmtInf>
  </CdtTrfTxInf>
  </PmtInf>
- <PmtInf>
<PmtInfId>Reglement echeance du 30/08/2013/PmtInfId>
<PmtMtd>TRF</PmtMtd>
<BtchBookg>false</BtchBookg>
<NbOfTxs>2</NbOfTxs>
<CtrlSum>15000.000</CtrlSum>
- <PmtTpInf>
<InstrPrty>NORM</InstrPrty>
- <LclInstrm>
<Prtry>VCOM</Prtry>
  </LclInstrm>
  </PmtTpInf>
<ReqdExctnDt>2013-08-30</ReqdExctnDt>
<Nm>INFOR FRANCE (CLCS)</Nm>
  </Dbtr>
- <DbtrAcct>
- <Id>
<IBAN>FR7611206000890403946300008
  </Id>
  </DbtrAcct>
- < DbtrAgt>
- <FinInstnId>
```

```
<BIC>AGRIWF812</BIC>
  </FinInstnId>
  </DbtrAqt>
<ChrqBr>CRED</ChrqBr>
- <CdtTrfTxInf>
- <PmtId>
<InstrId>01/31072013/167/RGT03006</InstrId>
<EndToEndId>INFOR FRANCE (CLCS)/RGT03006</EndToEndId>
  </PmtId>
- <Amt>
<InstdAmt Ccy="EUR">5000.00</InstdAmt>
  </Amt>
<Nm />
- <CdtrAgt>
- <FinInstnId>
<BIC>AGRIFRPPP78</BIC>
  </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
- <Cdtr>
<Nm>brigitte quevedo</Nm>
  </Cdtr>
- <CdtrAcct>
- <Id>
<IBAN>FR7611206000890403946300008</IBAN>
  </Id>
  </CdtrAcct>
- <RmtInf>
- <Strd>
- <RfrdDocInf>
- <Tp>
- <CdOrPrtr>
<Cd>CINV</Cd>
  </CdOrPrtr>
  </Tp>
<Nb>FBOTES2</Nb>
<RltdDt>2013-03-29</RltdDt>
  </RfrdDocInf>
- <RfrdDocAmt>
<RmtdAmt Ccy="EUR">5000.00/RmtdAmt>
  </RfrdDocAmt>
- <CdtrRefInf>
- <CdtrRefTp>
- <CdOrPrtr>
<Cd>SCOR</Cd>
  </CdOrPrtr>
  </CdtrRefTp>
<Ref>FBOTES2</Ref>
  </CdtrRefInf>
  </Strd>
  </RmtInf>
```

```
</CdtTrfTxInf>
- <CdtTrfTxInf>
- <PmtId>
<InstrId>01/31072013/167/RGT03008</InstrId>
<EndToEndId>INFOR FRANCE (CLCS)/RGT03008</EndToEndId>
  </PmtId>
- <Amt>
<InstdAmt Ccy="EUR">10000.00</InstdAmt>
  </Amt>
<Nm />
- <CdtrAqt>
- <FinInstnId>
<BIC>BANCDE65440</BIC>
  </FinInstnId>
  </CdtrAqt>
- <Cdtr>
<Nm>nom long du tiers 100 Allemand-----</Nm>
- <CdtrAcct>
- <Id>
<IBAN>DE893704004405320130 00</IBAN>
  </Id>
  </CdtrAcct>
- <RmtInf>
- <Strd>
- <RfrdDocInf>
- <Tp>
- <CdOrPrtr>
<Cd>CINV</Cd>
  </CdOrPrtr>
  </Tp>
<RltdDt>2013-03-29</RltdDt>
  </RfrdDocInf>
- <RfrdDocAmt>
<RmtdAmt Ccy="EUR">10000.00/RmtdAmt>
  </RfrdDocAmt>
- <CdtrRefInf>
- <CdtrRefTp>
- <CdOrPrtr>
<Cd>SCOR</Cd>
  </CdOrPrtr>
  </CdtrRefTp>
  </CdtrRefInf>
  </Strd>
  </RmtInf>
  </CdtTrfTxInf>
  </PmtInf>
- <PmtInf>
<PmtInfId>Reglement echeance du 29/07/2013
<PmtMtd>TRF</PmtMtd>
```

```
<BtchBookg>false</BtchBookg>
<NbOfTxs>1</NbOfTxs>
<CtrlSum>100.000</CtrlSum>
- <PmtTpInf>
<InstrPrty>NORM</InstrPrty>
- <LclInstrm>
<Prtry>VCOM</Prtry>
  </LclInstrm>
  </PmtTpInf>
<ReqdExctnDt>2013-07-29</ReqdExctnDt>
- < Dbtr>
<Nm>INFOR FRANCE (CLCS)</Nm>
  </Dbtr>
- <DbtrAcct>
- <Id>
<IBAN>FR7611206000890403946300008</IBAN>
  </Id>
  </DbtrAcct>
- < DbtrAgt>
- <FinInstnId>
<BIC>AGRIWF812</BIC>
  </FinInstnId>
  </DbtrAgt>
<ChrgBr>CRED</ChrgBr>
- <CdtTrfTxInf>
- <PmtId>
<InstrId>01/31072013/168/RGT03007</InstrId>
<EndToEndId>INFOR FRANCE (CLCS)/RGT03007</EndToEndId>
  </PmtId>
- <Amt>
<InstdAmt Ccy="EUR">100.00</InstdAmt>
  </Amt>
<Nm />
- <CdtrAgt>
- <FinInstnId>
<BIC>BANQFR12345</BIC>
  </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
- <Cdtr>
<Nm>CMP Nino ceu oe o alouo6A jjl dQE
  </Cdtr>
- <CdtrAcct>
- <Id>
<IBAN>FR7614141123451234567890158</IBAN>
  </Id>
  </CdtrAcct>
- <RmtInf>
- <Strd>
- <RfrdDocInf>
- <Tp>
```

```
- <CdOrPrtr>
<Cd>CINV</Cd>
  </CdOrPrtr>
  </Tp>
<RltdDt>2012-02-17
  </RfrdDocInf>
- <RfrdDocAmt>
<RmtdAmt Ccy="EUR">100.00</RmtdAmt>
  </RfrdDocAmt>
- <CdtrRefInf>
- <CdtrRefTp>
- <CdOrPrtr>
<Cd>SCOR</Cd>
  </CdOrPrtr>
  </CdtrRefTp>
  </CdtrRefInf>
  </Strd>
  </RmtInf>
  </CdtTrfTxInf>
  </PmtInf>
- <PmtInf>
<PmtInfId>Reglement echeance du 31/08/2013</pmtInfId>
<PmtMtd>TRF</PmtMtd>
<BtchBookg>false</BtchBookg>
<NbOfTxs>2</NbOfTxs>
<CtrlSum>2220.000</CtrlSum>
- <PmtTpInf>
<InstrPrty>NORM</InstrPrty>
<LclInstrm>
<Prtry>VCOM</Prtry>
  </LclInstrm>
  </PmtTpInf>
<ReqdExctnDt>2013-08-31</ReqdExctnDt>
- < Dbtr>
<Nm>INFOR FRANCE (CLCS)</Nm>
  </Dbtr>
- < DbtrAcct>
- <Id>
<IBAN>FR7611206000890403946300008
  </Id>
  </DbtrAcct>
- <DbtrAgt>
- <FinInstnId>
<BIC>AGRIWF812</BIC>
  </FinInstnId>
  </DbtrAgt>
<ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
- <CdtTrfTxInf>
- <PmtId>
<InstrId>01/31072013/169/RGT03009</InstrId>
```

```
<EndToEndId>INFOR FRANCE (CLCS)/RGT03009</EndToEndId>
  </PmtId>
- <Amt>
<InstdAmt Ccy="EUR">1100.00</InstdAmt>
  </Amt>
<Nm />
- <CdtrAgt>
- <FinInstnId>
<BIC>BANCDE65440</BIC>
  </FinInstnId>
  </CdtrAqt>
- <Cdtr>
<Nm>nom long du tiers 100 Allemand-----</Nm>
  </Cdtr>
- <CdtrAcct>
<hi><
<IBAN>DE893704004405320130 00</IBAN>
  </CdtrAcct>
- <RmtInf>
- <Strd>
- <RfrdDocInf>
- <Tp>
- <CdOrPrtr>
<Cd>CINV</Cd>
  </CdOrPrtr>
  </Tp>
<RltdDt>2013-07-02</RltdDt>
  </RfrdDocInf>
- <RfrdDocAmt>
<RmtdAmt Ccy="EUR">1100.00/RmtdAmt>
  </RfrdDocAmt>
- <CdtrRefInf>
- <CdtrRefTp>
- <CdOrPrtr>
<Cd>SCOR</Cd>
  </CdOrPrtr>
  </CdtrRefTp>
  </CdtrRefInf>
  </Strd>
  </RmtInf>
  </CdtTrfTxInf>
- <CdtTrfTxInf>
- <PmtId>
<InstrId>01/31072013/169/RGT03010</InstrId>
<EndToEndId>INFOR FRANCE (CLCS)/RGT03010</EndToEndId>
  </PmtId>
- <Amt>
<InstdAmt Ccy="EUR">1120.00</InstdAmt>
  </Amt>
```

```
<Nm />
- <CdtrAgt>
- <FinInstnId>
<BIC>AGRIFR65412</BIC>
  </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
- <Cdtr>
<Nm>CORRE NOEL</Nm>
  </Cdtr>
- <CdtrAcct>
- <Id>
<IBAN>FR7611206000890403946300008</IBAN>
  </Id>
  </CdtrAcct>
- <RmtInf>
- <Strd>
- <RfrdDocInf>
- <Tp>
- <CdOrPrtr>
<Cd>CINV</Cd>
  </CdOrPrtr>
  </Tp>
<Nb>sep a1</Nb>
<RltdDt>2013-07-01</RltdDt>
  </RfrdDocInf>
- <RfrdDocAmt>
<RmtdAmt Ccy="EUR">1120.00/RmtdAmt>
  </RfrdDocAmt>
- <CdtrRefInf>
- <CdtrRefTp>
- <CdOrPrtr>
<Cd>SCOR</Cd>
  </CdOrPrtr>
  </CdtrRefTp>
<Ref>sep a1</Ref>
  </CdtrRefInf>
  </Strd>
  </RmtInf>
  </CdtTrfTxInf>
  </PmtInf>
  </CstmrCdtTrfInitn>
  </Document>
```

# Extrait d'un Fichier Virements Commerciaux SEPA ayant un tiers avec RIB au Royaume UNI Ce fichier xml est généré en norme « Pain 001.001.03 ».

L'adresse du donneur d'ordre se présente comme suit :



➤ Le BIC devient obligatoire sur les tiers dont la banque est située au Royaume UNI :

```
▼ 🖒 | Recher
 ⇒)(⇒)| ☐ J:\V4R5M0\DEMO\TXT\VCOM SEP DEF 1 LOT GBFR
J:\V4R5M0\DEMO\TXT\VCO... ×
chier Edition Affichage Favoris Outils ?
                               </FinInstnId>
                               \chigk=\DEBT</ChrgBr>
\cdtrfl\xinf>
\cdtrfl\xinf>
\rightarrow
\rig
                                                  <EndToEndId>SOCIETE INFOR COM NYRGT00743</EndToEndId>
                                         </PmtId>

<
                                        <CdtrAqt>
                                         <FinInstnId>
  <FinInstnId>
  <BIC>HRBKGB43210 </BIC>
  </finInstnId>
</CdtrAgt>
                                       <Cdtr>
<Nm>THE BRITISH LIBRARY </Nm>
                                        </Cdtr>
<CdtrAcct>
                                         - <Id>
                                                           <IBAN>GB98MIDL07009312345678</IBAN>
                                          </Id>
</CdtrAcct>
                                     <RmtInf>
                                             - <Strd>
```

# Chapitre 8 BIC facultatif

## Objet de la modification

CFONB de juillet 2013 : Addendum aux guides d'utilisation du standard ISO 20022

« Ce document est un addendum aux Guides d'utilisation du standard ISO 20022 pour des remises informatisées d'ordres de virements SEPA et prélèvements SEPA.

Il met en pratique la disposition de la règlementation européenne UE 260/2012 relative au BIC optionnel.

Pour rappel, ce règlement prévoit que la communication du BIC n'est plus obligatoire dans la relation client banque à partir du 1<sub>er</sub> Février 2014 pour les opérations nationales et du 1<sub>er</sub> Février 2016 pour les opérations transfrontalières.

Cet addendum est réalisé sur la base des messages ISO 20022 pain.001.001.03 (pour le virement) et pain.008.001.02 (pour le prélèvement), entrés en vigueur en novembre 2009.

La mise à jour concerne les éléments DebtorAgent et CreditorAgent des deux messages.»

## Les tables de référence

## Les Rib tiers

Le BIC facultatif est déjà paramétrable dans les formats RIB – type de contrôle BIC = '2'. Ce paramétrage signifie que le BIC est facultatif mais que sa validité est contrôlée quand il est renseigné.

## Les banques

Même chose que les domiciliations Tiers, toutefois, il est vivement recommandé de saisir le BIC au moins jusqu'au 1/02/2016. En effet, des SEPA transfrontaliers peuvent être émis sur la banque et pas seulement des SEPA nationaux.

# Constitution des règlements

## Opérations nationales SEPA

Le BIC est optionnel dès le 1er février 2014 pour les virements SEPA nationaux.

Pour ces virements, si la date d'émission est supérieure au 31/01/2014, et que le BIC :

- Existe → on continue de le traiter comme c'est fait actuellement
- N'existe pas → ce n'est pas une anomalie de BIC, le virement peut être émis s'il passe les autres contrôles

#### Identification des SEPA nationaux

Ce sont les enregistrements dont :

- Le moyen de paiement = '7' SEPA et
- Le format bancaire des virements = 'blanc' ou 'virement domestique ordinaire" ou "virement domestique orienté trésorerie" **et**
- Le code pays de la banque de règlement est identique au code pays de la banque du tiers (RIB du tiers) et appartient à la zone euro et
- La devise de règlement est l'euro

## Opérations transfrontalières SEPA

Le BIC est optionnel dès le 1er février 2016 pour tous les virements SEPA.

Pour tous ces virements, si la date d'émission est supérieure au 31/01/2016, et que le BIC :

- le virement peut être émis que le BIC existe ou pas (et s'il passe les autres contrôles)

#### Identification des SEPA transfrontaliers

Ce sont les enregistrements dont :

- Le moyen de paiement = '7' SEPA et
- Le format bancaire <> virements internationaux et
- Le code pays de la banque de règlement et de la banque du tiers (RIB du tiers) appartient à la zone euro **et**
- La devise de règlement est l'euro

#### Balises du fichier xml

Avec la norme pain 001.001.02 ou pain 001.001.03, en absence de BIC; dans les zones

- <DbtrAgt> rien dans la balise BIC et NOTPROVIDED dans « ld »
- <CdtrAgt> ne rien mettre du tout

#### Alimentation des balises pour le Bic de la banque :

- Si Bic de la banque alimenté, alimentation comme actuellement :
   DbtrAgt><FinInstnId><BIC>Code Bic </bi>
   FinInstnId
- Si Bic de la banque n'est pas renseigné, les balises sont alimentées comme suit :
- <DbtrAgt><FinInstnId><Othr><Id>NOTPROVIDED</Id></Othr></FinInstnId></DbtrAgt>

#### Modification de l'alimentation des balises pour le Bic du Tiers:

- Si Bic du Tiers renseigné, alimentation comme actuellement :
   CdtrAgt><FinInstnId><BIC>Code Bic </BIC></FinInstnId </CdtrAgt>
- Si Bic du Tiers n'est pas renseigné, la balise n'est pas alimentée dans le fichier xml, sauf pour les tiers dont la banque est située au Royaume UNI (GB). Le BIC devient obligatoire dans ce cas.

Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de l'Union Européenne depuis le 01.01.2021. Dans les règlements automatiques (en virements SEPA classiques, les virements internationaux SEPA, les virements de trésorerie SEPA, et virements commerciaux SEPA) dont la date d'émission est >= 01.01.2021, la constitution des règlements effectue un contrôle sur le BIC du tiers, et sur le paramétrage du type de contrôle BIC dans le format des RIB sur le code pays GB:

Le BIC du tiers fournisseur est désormais obligatoire si la banque du tiers est située au Royaume UNI (GB). Ce contrôle est effectué via le code pays IBAN associé au RIB du tiers dans FPRIBTIER :

- Si le code pays IBAN associé au RIB du tiers est = GB (Royaume UNI), et :
  - si le BIC du tiers fournisseur n'est pas renseigné dans le RIB, alors la constitution des règlements génère un message bloquant : « Le BIC de la banque du fournisseur située au Royaume UNI est obligatoire».
  - si le BIC du tiers fournisseur est renseigné dans le RIB, il est reconduit dans la balise
     BIC> du tiers dans le fichier au format xml.
  - Le « Type de contrôle du BIC » dans la table des « Formats des RIB » sur le pays « GB » doit être à 0 (= BIC avec contrôle) à compter du 01.01.2021. Si la valeur est différente, la constitution des règlements génère un message bloquant : « Le type de contrôle du BIC doit être à 0 sur le format du RIB associé au pays « GB » ».
- Si le code pays IBAN associé au RIB du tiers est différent de GB (Royaume UNI), le principe demeure inchangé.

#### Extrait de l'addendum du CFONB

L'élément DebtorAgent étant obligatoire dans le standard ISO 20022, si le BIC n'est pas utilisé, il convient de faire figurer « NOTPROVIDED »
dans le sous-élément adéquat (voir le tableau ci-dessous).

Nota : le CFONB recommande cependant la fourniture du BIC à ce niveau.

Index	Or	Level→	Message Item	<xml tag=""></xml>	Mult	Definition	S	SEPA Core Requirements	Commentaires
2.21		<b>→</b>	DebtorAgent	<dbtragt></dbtragt>	[11]	Financial institution servicing an account for the debtor.	M		Banque du payeur. Son identification par un BIC est conseillée.
2.21		<del>) )</del>	FinancialInstitutionIdentification	<fininstnid></fininstnid>	[11]	Unique and unambiguous identification of a financial institution, as assigned under an internationally recognised or proprietary identification scheme.	М	Usage Rule: Either BIC or "Other/Identification" must be used.	
2.21		<del>&gt;&gt;&gt;</del>	BIC	<8IC>	[01]	Bank Identifier Code.	A	(AT-06 BIC code of the Originator Bank) The BIC is optional for national transactions except if Member States use the waiver as per Article 16(6) of EU Regulation 260/2012 The BIC is mandatory for EU/EEA cross- border transactions until 31 January 2016 and it will continue to be mandatory for non-EU /EEA cross-border SEPA transactions.	
2.21		<del>&gt;&gt;&gt;</del>	Other	<othr></othr>	[01]	Unique identification of an agent, as assigned by an institution, using an identification scheme.	۵		Utilisé obligatoirement lorsque l'élément BIC n'est pas renseigné
2.21		<del>&gt;&gt;&gt;&gt;</del>	Identification	<ld>&lt;</ld>	[11]	Unique and unambiguous identification of a person.	М	Usage Rule: Only 'NOTPROVIDED' is allowed.	

 L'élément CreditorAgent étant pour sa part optionnel, si l'émetteur ne fournit pas le BIC, il convient de ne pas mentionner cet élément dans le message.

Index	Or	Level→	Message Item	<xml tag=""></xml>	Mult	Definition	S	SEPA Core Requirements	Commentaires
2.77		<del>&gt;&gt;</del>	CreditorAgent	<cdtragt></cdtragt>	[01]	Financial institution servicing an account for the creditor.	0	(AT-23 BIC of the Beneficiary Bank) Usage Rule: Only BIC is allowed.	Si utilisé, seul le BIC doit être renseigné.
2.77		<del>&gt;&gt;&gt;</del>	FinancialInstitutionIdentification	<fininstnid></fininstnid>	[11]	Unique and unambiguous identification of a financial institution, as assigned under an internationally recognised or proprietary identification scheme.	M		Identifiant de la banque du bénéficiaire
2.77		<del>&gt;&gt;&gt;</del>	BIC	<bic></bic>	[01]	Bank Identifier Code.	R		BIC de la banque du bénéficiaire

Addendum aux guides d'utilisation du Customer Credit Transfer Initiation et du Customer Direct Debit Initiation

V1.0 - 07/2013

Page 3